



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ENJEUX

Interview du président
et de la directrice
générale

p.4

L'ESSENTIEL

... de la protection
sociale

p.8

LA QUESTION

Le mutualisme,
un modèle d'avenir ?

p.18

TERRITOIRES

Prévenir
le mal-être agricole

p.26

Rapport d'activité 2023

Sommaire



ENJEUX

2023, un accompagnement attentionné des adhérents

p.4

L'ESSENTIEL



Protection sociale et vie de l'entreprise

p.8

LA QUESTION



Le mutualisme, un modèle d'avenir ?

p.18

TERRITOIRES



Prévenir le mal-être agricole

p.26

MIEUX-VIVRE



Prévention en santé

p.30

EN PRATIQUE



2023 Chiffres-clés

p.44

- Directrice de la publication : **Anne-Laure Torrésin**
- Conception éditoriale et rédaction : Frédéric Fromentin, Marie Molinario, Franck Rozé
- Coordination : Ludovic Martin, Hugues Pollastro, Franck Rozé
- Création : Judith Meyerson
- Réalisation : Delphine Levasseur
- Crédits photos : Gilles Arroyo, Franck Beloncle, Gilles Boyer, Sylvain Cambon, Jean-Michel Delage, Téo Lannié, Green Force Staffing, Sean Gladwell Gettyimages/CCMSA Image
- Imprimé sur du papier 100 % recyclé

2023, un accompagnement attentionné des adhérents

INTERVIEW DE JEAN-FRANÇOIS FRUTTERO, PRÉSIDENT DE LA CCMSA ET D'ANNE-LAURE TORRÉSIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE.



Aléas climatiques, guerre en Ukraine, inflation... que reprenez-vous de l'année 2023 ?

Jean-François Fruttero : Ces instabilités, qui ne concernent pas seulement le territoire national, ont des répercussions sur nos adhérents, notamment dans la gestion de leurs entreprises, et dans notre fonctionnement. Pour autant, la MSA, fortement sollicitée, a été sur le pont pour accompagner bon nombre de situations. En outre, je pense qu'avec les transitions qui attendent la société française et l'agriculture, nos adhérents vont devoir opérer des choix. Nous avons un rôle

à jouer non pas dans leurs prises de décisions mais dans les conséquences de ces orientations. C'est un des axes de notre futur plan stratégique. Les événements géopolitiques et climatiques, ainsi que leurs retentissements économiques, ont mis la profession à rude épreuve. Je retiens que la MSA n'a pas failli.

Anne-Laure Torrésin : Nous mesurons bien que la France et l'agriculture traversent depuis quelques années des zones d'incertitudes inédites. Le contexte inflationniste majeur nous impose des contraintes de fonctionnement interne extrêmement fortes. Nous

« Faire évoluer le modèle pour accompagner les transitions de l'agriculture. »

avons déployé de manière encore plus importante que d'habitude tout un dispositif d'accompagnement des crises agricoles. La MSA a été exemplaire : nous avons distribué 400 millions d'euros de prises en charge de cotisations en trois ans au lieu des 30 millions d'euros qui sont habituellement prévus annuellement. Et en même temps, nous nous mobilisons pour mettre en œuvre les réformes structurantes portées par les pouvoirs publics, par un surcroît d'engagement : les deux lois Chassaigne sur les retraites, la réforme de l'allocation aux adultes handicapés, l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, la réforme générale des retraites, etc.

Quelles réponses peut apporter la MSA à la crise agricole ?

J-FF. Il est crucial de répondre aux défis de simplification de demain. La crise a mis en lumière les pré-occupations actuelles, notamment une certaine exaspération de nos adhérents envers la charge administrative. Nous devons prendre en compte et entendre cette réalité à tous les niveaux, en portant haut l'enjeu de simplification, de décomplexification et d'allégement. Nous devons adopter une approche basée sur la logique de parcours

attentionné de nos adhérents, où à chaque étape de leur évolution, ils sont pris en considération. Je crois que nous avons cette capacité, car nous sommes encore un organisme à taille humaine. De plus, nous devons réfléchir en collaboration avec nos partenaires des autres organisations professionnelles agricoles sur des sujets tels que la souveraineté économique et alimentaire. Nous devons participer activement à ces discussions de manière transparente et engagée.

A-LT. Historiquement, la MSA a toujours su répondre aux besoins du monde agricole. Nous avons mis en place des dispositifs de prise en charge des cotisations, de prévention du mal-être agricole, qui malheureusement est une réalité persistante. À de nombreuses reprises, nous avons su accompagner nos adhérents pour les aider à traverser les crises agricoles de plus en plus fréquentes. Grâce à notre point d'accès unique, nous avons instauré des rendez-vous prestations permettant d'évaluer leur situation sociale et celle de leur famille de manière exhaustive. Au fil du temps, nous avons développé des dispositifs propres à la MSA, offrant des réponses sur mesure aux besoins spécifiques des personnes et des territoires. Forts de notre savoir-faire, nous devons proposer des solutions entièrement adaptées. Nous travaillons déjà sur des pistes concrètes de simplification et sur la construction d'offres adaptées.

Comment voyez-vous le rôle de la MSA évoluer dans les années à venir à la lumière des changements sociétaux et économiques en cours ?

J-FF. La MSA va nécessairement s'adapter. C'est d'ailleurs l'ambition du plan stratégique. Elle va notamment s'adapter aux nouveaux pro-

files de nos adhérents. Par exemple, chez les non-salariés, beaucoup sont, ce qu'on appelle, des personnes « non issues du milieu agricole ». Souvent, elles arrivent dans le métier vers l'âge de 40 ans. Elles ont déjà mené une carrière professionnelle ailleurs et viennent avec une autre vision, d'autres attentes, d'autres perspectives et une volonté différente de s'investir. Ce constat est aussi réel pour les personnes salariées qui deviennent adhérentes de la MSA et ne connaissent que le régime général. Évidemment, cela rebat les cartes non seulement de ce volet auquel nous sommes profondément attachés, le mutualisme, mais aussi de l'engagement, de la façon de travailler. La MSA aura toujours son rôle à jouer dans la prise en charge et l'accompagnement des populations. Il faudra simplement qu'elle soit en capacité d'évoluer, de suivre ce mouvement pour justement coller au plus près aux attentes de nos adhérents.

A-L.T. Il faut effectivement que l'on soit capable d'accompagner les transitions de l'agriculture. Elles sont nombreuses – écologiques, démographiques, économiques – et entraînent de nouvelles formes d'emplois et de nouveaux modèles sociétaux. Il est important que la MSA reste en phase avec ces évolutions, qui peuvent la questionner dans sa manière de fonctionner, mais sans pour autant renier les valeurs fortes qui sont celles du régime.

Quel rôle doit jouer la MSA sur les territoires ?

J-FF. Nous avons la chance d'avoir un modèle à taille humaine fondé sur une démocratie locale avec des représentants élus sur leur territoire. Je crois beaucoup en ce modèle de représentation et dans la gouvernance partagée entre les délégués, les salariés et les agents de direction.

Nous avons un rôle majeur à jouer en termes d'accompagnement, de pédagogie et d'explication des mesures et des décisions prises par le législateur. Notre double identité d'organisme de protection sociale et d'organisation professionnelle agricole reflète l'esprit même de notre modèle. En tant qu'organisme de protection sociale, nous avons la responsabilité régaliennne de mettre en œuvre les politiques publiques. Parallèlement, en tant qu'organisation professionnelle agricole, nous travaillons en collaboration avec différentes structures sur les territoires pour accompagner et prendre en charge nos populations et leur bien-être.

A-LT. La MSA joue effectivement un rôle clé sur les territoires. Notre maillage est très dense, ce qui fait véritablement partie de la richesse de notre institution. Nos agences, nos lieux d'accueil ainsi que le réseau de nos délégués couvrent tout le territoire. Nos travailleurs sociaux, nos préventeurs et les salariés de la MSA se déplacent pour être au plus près des entreprises et des populations. Tout cela garantit une réelle connaissance des territoires et assure que la MSA continue à offrir un accompagnement de proximité lorsque cela est nécessaire. Il s'agit d'un élément clé de notre positionnement réaffirmé dans les orientations de notre futur plan stratégique MSA 2030. De plus, en vertu du code rural et de la pêche maritime, nous avons la particularité d'intervenir directement dans les territoires ruraux au-delà de la seule population agricole. Cette reconnaissance par la loi nous permet d'entreprendre des actions sociales et de prévention santé au plus près de l'ensemble des résidents de ces espaces. La MSA est déjà engagée dans cette démarche, mais je pense que nous pouvons aller encore plus loin. C'est également ce que nous avons porté à travers les France services. La MSA est le seul organisme de sécurité sociale à être

porteur de ces structures qui fournissent des services et un accès au droit à ceux qui vivent isolés. Nous avons également un rôle crucial à jouer dans l'accès aux soins dans certaines zones parfois isolées. Tout cela fait la particularité de la MSA et constitue vraiment son ADN, malgré des moyens souvent contraints, nous avons voulu maintenir cette présence territoriale, contrairement à d'autres organismes qui ont pu supprimer ou remettre en cause des agences de proximité.

La question de l'accès aux soins de santé en milieu rural est souvent soulevée. Comment la MSA entend-elle contribuer à garantir un accès équitable aux services de santé pour les populations rurales ?

J-F F. C'est une préoccupation de l'ensemble de nos adhérents, salariés et non-salariés. L'accès aux soins dans nos contrées rurales est par nature plus compliqué. Nous nous sommes mobilisés aux côtés des collectivités locales pour faire un état des lieux des besoins sur les territoires ruraux. Nous avons cette expertise et pouvons apporter ce regard. De plus, afin de faciliter l'exercice coordonné de la médecine dans les territoires ruraux, nous menons de nombreuses actions comme l'accompagnement à la création des maisons de santé pluridisciplinaires, au développement des communautés territoriales de santé ou des partenariats avec les hôpitaux de proximité. Nous agissons également très tôt, notamment dans le cadre des études universitaires, pour inciter les futurs professionnels de santé à s'installer en milieu rural.

A-LT. Concernant la santé, il me semble intéressant de valoriser le concept « *one health* », « une seule santé », que porte la MSA. Il met en évidence le fait que la santé humaine,

la santé animale et les écosystèmes dans lesquels ils évoluent sont complètement imbriqués. Si nous voulons avoir une approche pertinente de la santé, il faut opérer cette prise en compte globale.

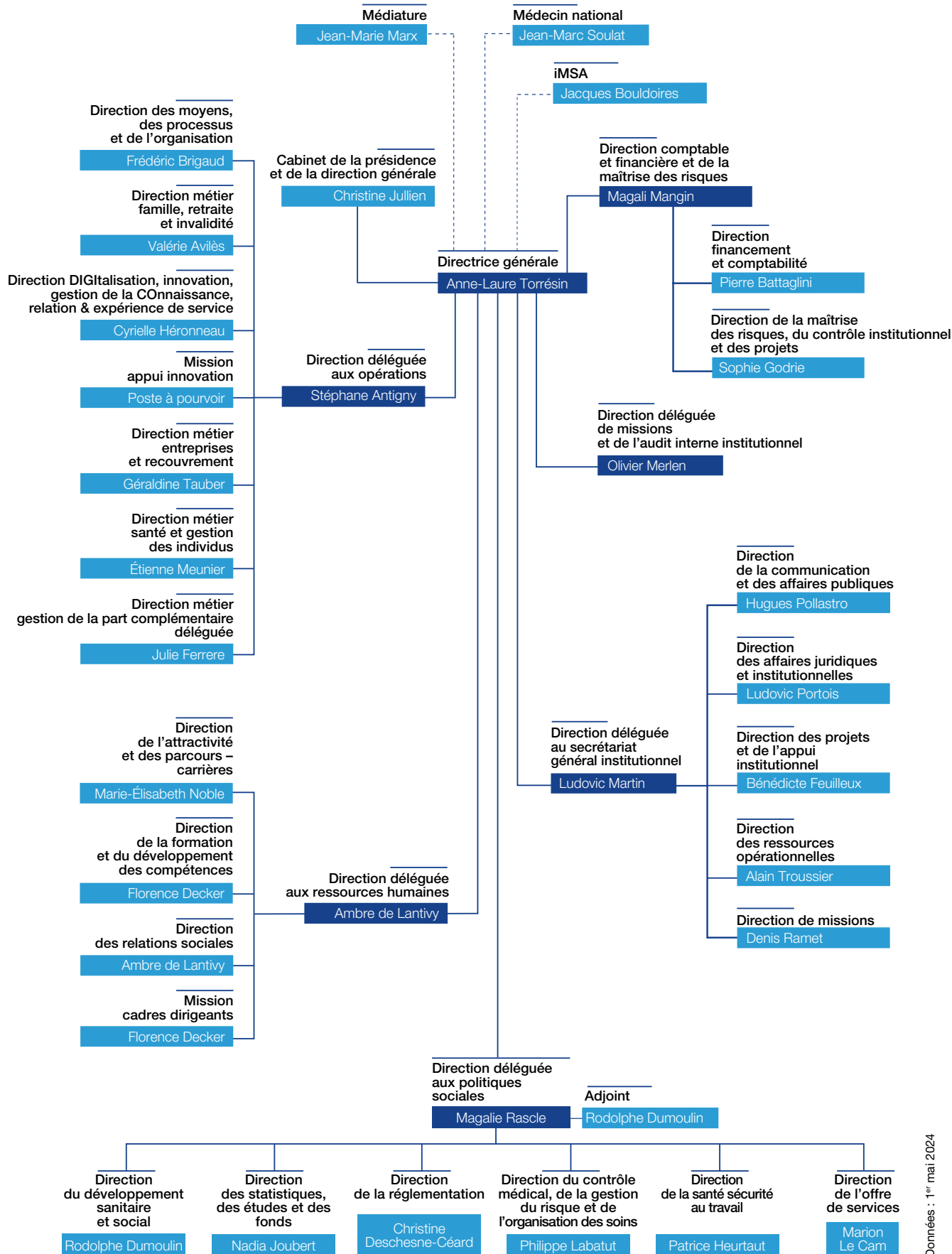
Quel message souhaitez-vous adresser aux délégués, aux salariés ?

J-FF. J'en reviens à notre modèle et je pense que c'est un message commun que nous envoyons aux délégués et aux salariés grâce à notre mode de gouvernance : c'est les uns avec les autres, et les uns pour les autres. Je crois sincèrement que nous avons besoin des délégués comme force d'incarnation de la présence dans les territoires, et que nos salariés sont là pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions notre mission de service public. Voilà l'ambition que nous portons, les uns et les autres. C'est vraiment ce régime à gouvernance partagée qui fait notre force.

A-LT. Un grand merci à nos délégués pour leur mobilisation remarquable à travers tout le pays. Près de 14 000 bénévoles, qui consacrent leur temps et leur énergie à soutenir les actions menées par la MSA dans toute la France. Je rends hommage à leur dévouement, ainsi qu'à nos salariés. Nous avons la chance d'avoir des salariés particulièrement investis dans les caisses locales, à la caisse centrale, à iMSA. Leur engagement envers leur mission et leur souci constant d'offrir le meilleur service sont remarquables. Ce niveau d'implication, aussi rare que précieux, nous assure un collectif sur lequel nous pouvons compter.

Cette cohésion est un message fort car, qu'ils soient délégués ou salariés, tous partagent le même objectif : offrir le meilleur service à nos adhérents et aux territoires ruraux, souvent délaissés par d'autres acteurs des services publics.

L'organigramme de la CCMSA



Données : 1^{er} mai 2024

...de la protection sociale



Le psychologue doit être conventionné par l'assurance maladie, partenaire du dispositif. Au préalable, il convient de consulter un médecin qui, si besoin, rédige un courrier d'adressage pour le ou la psychologue. Une mesure inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale 2024 permet désormais aux professionnels de santé des établissements scolaires d'orienter les élèves vers le dispositif, notamment ceux qui sont victimes de harcèlement scolaire. Les médecins scolaires doivent informer le médecin traitant ou le médecin impliqué dans la prise en charge du patient.

en situation de handicap. La vaccination (deux doses à six mois d'intervalle) est effectuée par des professionnels de santé habilités (médecins, infirmiers, sages-femmes, pharmaciens, étudiants en médecine) via des vacations dans les établissements scolaires. Elle est gratuite et non obligatoire.

Dépistage du cytomégalovirus chez la femme enceinte.

Un programme de dépistage du cytomégalovirus de façon systématique chez la femme enceinte est mis en place. L'infection à cytomégalovirus est due à un virus de la famille de l'herpès qui peut représenter un risque majeur de transmission fœtale durant la grossesse. Touchant cinq à neuf nouveaux-nés sur 1 000, il s'agit de l'infection materno-fœtale la plus fréquente et la principale source de handicaps neurosensoriels (hors maladies génétiques) : retard mental, retard psychomoteur, surdité progressive, trouble visuel, etc. Les modalités de mise en œuvre du programme seront définies ultérieurement par décret.

Papillomavirus humains : on vaccine au collège

La campagne de vaccination contre le human papillomavirus (HPV) débute le 2 octobre 2023 dans les collèges, auprès des classes de 5^e. Elle concerne potentiellement 800 000 élèves pour lesquels une autorisation parentale est requise. Pour cette première année, l'objectif attendu est la vaccination d'au moins 30 % des élèves. Cette campagne sera ensuite déployée dans les établissements médico-sociaux accueillant des enfants

ENFANCE ET JEUNESSE

« Mon soutien psy » contre le harcèlement scolaire.

En 2023, le dispositif « Mon soutien psy » remplace « MonParcoursPsy ». Il permet aux enfants dès trois ans et aux adultes en souffrance psychique de bénéficier d'une à sept séances d'accompagnement par un psychologue, prises en charge sous conditions par la MSA et les complémentaires santé.

5%

DE LA POPULATION
EST CONCERNÉE PAR
LES TROUBLES DU
NEURODÉVELOPPEMENT,
DONT L'AUTISME.

Dépistage précoce du handicap avant six ans.

Lors de la conférence nationale du handicap le 26 avril 2023, est annoncée la mise en place d'un service de repérage, de diagnostic et d'intervention précoce pour tous les enfants jusqu'à six ans afin d'identifier un handicap, et en particulier un trouble du neurodéveloppement (TND). Il est proposé de coordonner les ressources des structures concernées, les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et les plateformes de coordination et d'orientation (PCO), et de recourir aux professionnels de santé conventionnés, non conventionnés (ergothérapeutes et psychomotriciens) et aux psychologues.

La rémunération de tout ou partie des prestations liées à ce parcours sera financée sous la forme d'un forfait, selon des modalités qui seront définies par voie réglementaire. La prise en charge des frais sera assurée par l'assurance maladie (dont la MSA) et les complémentaires santé dans le cadre des contrats responsables. Les TND, dont l'autisme, concernent 5 % de la population. Aujourd'hui, les enfants sont en moyenne diagnostiqués à l'âge de sept ans. Or, le repérage précoce des symptômes constitue un enjeu important. En effet, un diagnostic en bas-âge permet de réduire les manifestations du handicap et de faciliter la scolarité.



PARENTALITÉ

Congés maternité et paternité : la durée d'affiliation baisse.

La durée d'affiliation à la sécurité sociale requise pour bénéficier des indemnités journalières liées à un congé de maternité, de paternité, d'accueil de l'enfant ou d'adoption est désormais de six mois, contre 10 précédemment. Sont concernés par ce nouveau délai nécessaire à l'obtention d'indemnités journalières de la sécurité sociale : les adhérents dont la date de début du congé est postérieure au 20 août 2023 ; les femmes pour lesquelles le congé de maternité, en raison d'un état pathologique résultant de la grossesse ou de l'accouchement, a été augmenté et a débuté de ce seul fait avant le 19 août 2023. La nouvelle durée de six mois s'applique aux salariés, aux intermittents du spectacle, aux non-salariés agricoles et aux travailleurs indépendants.

IMG : suppression du délai de carence pour un arrêt de travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, lorsqu'une patiente présente une incapacité de travail faisant suite à une interruption médicale de grossesse (IMG) ayant eu lieu avant la 22^e semaine d'aménorrhée, l'arrêt de travail prescrit est exonéré du délai de carence habituellement appliqué pour le paiement des indemnités journalières (trois jours).

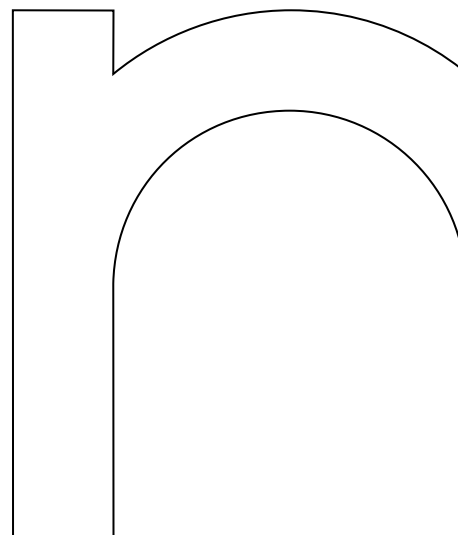
Des mesures pour mieux accompagner une fausse couche.

Une nouvelle loi vise à favoriser l'accompagnement des couples

confrontés à une interruption spontanée de grossesse dite fausse couche. Elle met en place un certain nombre de mesures dans le champ de la santé, de la protection sociale et du travail. La loi prévoit, entre autres, que les agences régionales de santé mettent en place un parcours pluridisciplinaire pour accompagner les femmes et, le cas échéant, leur partenaire. Ce parcours doit associer des professionnels médicaux et des psychologues hospitaliers et libéraux.

Le texte instaure un arrêt maladie sans jour de carence. Il insère, à travers le code du travail, une mesure de protection contre le licenciement.

Toute victime de violences conjugales peut, à compter du 1^{er} décembre 2023, bénéficier d'une aide financière.



AIDES

Une aide pour les victimes de violences conjugales.

Toute victime de violences conjugales peut, à compter du 1^{er} décembre 2023, bénéficier d'une aide financière lui permettant de quitter rapidement son foyer, de se mettre à l'abri et de faire face à ses dépenses immédiates. Le montant dépend du niveau de ressources de la victime et du nombre d'enfants à charge. Ce soutien financier est destiné aux victimes de violences (physiques, psychologiques...) commises par le conjoint, le concubin ou le partenaire de Pacs. Il peut prendre la forme d'un prêt sans intérêt ou d'un don, en fonction notamment de la situation financière et sociale de la victime.

PRÉVENTION SANTÉ

Vaccination contre la grippe.

Les personnes exposées, dans un cadre professionnel, aux virus influenza porcins et aviaires peuvent bénéficier d'une prise en charge

exceptionnelle à 100 % de la vaccination contre la grippe saisonnière par la MSA. Elles reçoivent un courrier avec une attestation pour retirer le vaccin antigrippal et se faire vacciner par un professionnel de santé.

Extension des compétences vaccinales.

Les infirmiers, pharmaciens et sages-femmes sont autorisés à prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées de 11 ans et plus, à l'exception des vaccins vivants atténués (BCG, rougeole...) chez les personnes immunodéprimées. Concernant celui de la grippe saisonnière, il peut s'agir de personnes ciblées ou non par les recommandations vaccinales.

SOINS

La contraception d'urgence devient gratuite.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la contraception d'urgence hormonale ou « pilule du lendemain » ou pilule de contraception d'urgence peut être délivrée dans une pharmacie de ville, gratuitement, sans prescription

médicale et sans avance de frais, à toute personne mineure ou majeure. Cette contraception peut également être obtenue gratuitement dans les centres de santé sexuelle, dans les établissements d'enseignement du second degré (délivrée par les infirmiers scolaires) et dans les services de santé universitaire, notamment.

Antibiotiques : moins de restriction pour les pharmaciens.

Depuis 2021, les pharmaciens peuvent déjà prescrire des antibiotiques après des tests rapides d'orientation du diagnostic (Trod) qui confirment la nature bactérienne des angines et des infections urinaires, mais seulement s'ils exercent dans des structures de santé où un médecin accepte de leur déléguer cette tâche. Une restriction désormais levée : l'ensemble des 20 000 officines de France peuvent dorénavant délivrer aux patients de l'amoxicilline, après un test rapide angine positif, ou de la fosfomycine pour traiter les infections urinaires ponctuelles (soit plus de 80 % des cystites) à l'issue d'un Trod.

RETRAITE

Aspa : relèvement des seuils de récupération sur succession.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, les seuils de récupération des montants de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) sur la succession sont relevés. Une mesure destinée à inciter les bénéficiaires potentiels de cette prestation à y recourir, sans craindre pour la succession de leurs héritiers. Aujourd'hui, seule une personne sur deux éligibles en fait la demande. Avec l'entrée en vigueur de la loi relative à la réforme des retraites, le seuil de recouvrement passe ainsi de 39 000 à 100 000 euros en métropole et de 100 000 à 150 000 euros en Outre-mer. Si le montant de la succession est inférieur à ces nouveaux seuils, il n'y a pas de recouvrement ; les héritiers n'ont pas à rembourser les sommes perçues par le défunt au titre de l'Aspa. Pour les retraités du régime des non-salariés agricoles, le capital d'exploitation agricole et les bâtiments indissociables sont exclus du recours sur succession.

Cumul emploi retraite : de nouveaux droits.

Pour les pensions prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2023,

la reprise d'une activité après la liquidation de celle-ci ouvre de nouveaux droits à pension. La condition est de cumuler intégralement sa retraite et ses revenus d'activité. Lorsque la reprise a lieu chez le dernier employeur, elle doit intervenir au plus tôt six mois après la date d'entrée en jouissance de la retraite. Au terme de cette nouvelle activité, il est possible de demander une seconde pension de retraite auprès de l'organisme d'affiliation de celle-ci. Cette seconde pension, qui pourra prendre en compte les services accomplis à partir du 1^{er} janvier 2023 : ne subit pas de décote ; est calculée avec un taux de 75 % ; ne peut bénéficier d'aucune majoration, d'aucun supplément ni aucun accessoire ; ne peut dépasser un plafond annuel déterminé par décret ; est réversible dans les mêmes conditions que la première pension. Aucun nouveau droit n'est accordé après liquidation d'une seconde retraite.

Le montant du minimum contributif augmente.

Outre les mesures d'âge et de durée, la réforme des retraites de 2023 a augmenté de 100 euros le montant du minimum contributif (Mico), à compter du 1^{er} septembre, à la fois pour les retraités actuels (+ 100 euros sur la seule majoration) et pour les futurs retraités (+ 75 euros sur la majoration et + 25 euros sur la base). De surcroît, l'indexation du minimum est rendue plus dynamique : le Mico évolue maintenant selon le Smic et non plus l'inflation. Cette mesure a vocation à garantir l'obtention d'une pension égale à 85 % du Smic net à l'issue d'une carrière complète cotisée au Smic dans les régimes alignés.

Mise en place de l'assurance vieillesse des aidants.

Un nouveau dispositif est mis en place : l'assurance vieillesse des aidants (AVA). Il permet aux personnes qui s'occupent d'un proche de bénéficier de trimestres pour leur retraite, même s'ils réduisent leur temps de travail. Les conditions sont plus souples qu'avant : si elles s'occupent d'un enfant atteint d'un handicap qui le rend éligible au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, ou si elles aident un proche qui ne fait pas partie de leur famille, même si elles ne résident pas avec lui, elles peuvent à certaines conditions bénéficier de ces trimestres.

Retraite anticipée pour carrière longue.

Pour bénéficier du dispositif de retraite anticipée pour carrière longue, il faut avoir commencé à travailler à un certain âge (« travail jeune ») et avoir travaillé toute sa carrière. Il faut ainsi réunir, avant la fin de l'année civile du 16^e, 18^e, 20^e ou 21^e anniversaire, une durée d'assurance cotisée égale à : quatre trimestres au régime des non-salariés agricoles ou cinq trimestres au régime des salariés agricoles (ou quatre trimestres pour les personnes nées au dernier trimestre de l'année). Si la personne a travaillé tout en étant atteinte d'une incapacité permanente d'au moins 50 % et qu'elle remplit les conditions, elle peut partir à la retraite au taux plein dès 55 ans. De même, si la personne souffre d'une incapacité permanente résultant d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, elle peut, sous certaines conditions, bénéficier d'un départ à la retraite à compter de 60 ans. La retraite est alors calculée à taux plein quelle que soit la durée d'assurance.

...de la **vie** **de l'entreprise**



3 532

APPELS DU HELPDESK
TRAITÉS, SERVICE
D'ASSISTANCE
INFORMATIQUE
INTERNALISÉ EN 2023.

en ressources humaines (RH) du projet stratégique MSA 2025. Elles se concrétisent grâce aux actions menées et aux dispositifs d'accompagnement mis en place. En effet, pour la première fois, l'institution met à la disposition de la communauté managériale un espace d'information et de ressources dédié au métier de manager : Cap manager. Ce portail répond aux besoins spécifiques des trois profils managériaux identifiés – primo managers, managers confirmés et managers expérimentés – qu'il s'agisse de leur montée en compétences ou de leur donner accès à des outils, des conseils RH et des actualités, notamment grâce au nouveau bulletin d'information bimensuel, Doc ! Manager.

L'Asfosar, organisme de formation de la MSA, a refondu son offre de formation managériale

Le plan de développement des compétences

En 2023, l'effort de formation, tant pour maintenir que développer les compétences des collaborateurs, représente environ 4,6 % de la masse salariale. Le nombre de stages suivis s'élève à plus de 900, soit une progression de 23 % par rapport à 2022.

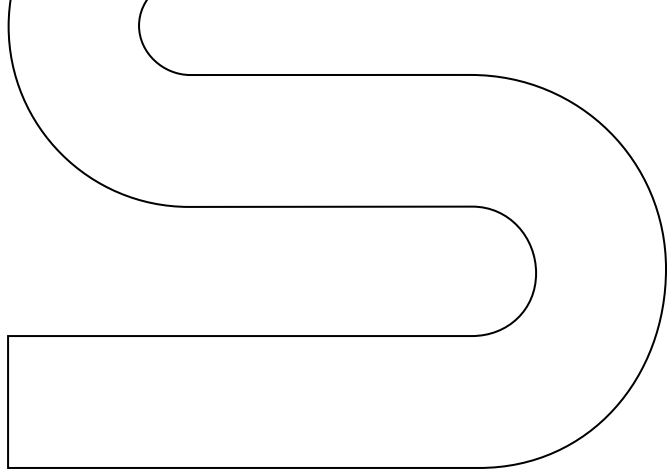
On expérimente le coaching à distance

La FNEMSA expérimente le coaching digital (coaching par visio) avec le prestataire Coach hub. L'expérimentation est menée avec sept managers du réseau et six de la CCMSA.

Cette nouvelle offre de service porte essentiellement sur l'accompagnement des primo-accédants à la fonction de cadre. Complémentairement, la CCMSA propose à quatre managers expérimentés de la tester. Ce sont ainsi 78 séances de coaching (sur un cumul de 45 mois) qui peuvent être proposées à 10 collaborateurs.

Cap sur l'accompagnement des managers

La mise en œuvre d'une politique « d'attention » auprès des salariés et des adhérents, et travailler à la transformation managériale en CCMSA, sont deux des cinq ambitions



pour développer le capital compétences des managers tout au long de leur parcours. Ce nouveau dispositif de formation est proposé en partenariat avec l'école nationale supérieure de la sécurité sociale (EN3S). Riche, ciblée et personnalisée, cette nouvelle offre s'adapte aux besoins spécifiques de chacune des cibles managériales : le nouveau parcours Allegro (obligatoire et à suivre sur deux ans) pour les primo-managers, et les offres de formation à la carte – « Les incontournables du management » et « Pour aller plus loin... en management » – dédiées aux managers confirmés et expérimentés.

Avec le programme des Ateliers managers 2023, les collaborateurs de la CCMSA ont pu participer, sur la base du volontariat, à l'un des 11 ateliers thématiques proposés. Espace de rencontre,



La CCMSA lance son projet d'entreprise

Afin de définir et valoriser la philosophie de la caisse centrale, ses valeurs et ses principes, le directeur général a décidé de co-construire pour la première fois un projet d'entreprise à la CCMSA. Initié en décembre 2023 et piloté par la direction déléguée aux ressources humaines, il repose sur une démarche participative débutant par une phase de concertation auprès de l'ensemble des salariés animée par une équipe de référents innovation de La Serre. Il s'appuie également sur le cabinet Cumpanis qui accompagne l'évolution de la pratique managériale.

Son objectif est de définir un environnement serein, accueillant, plaisant et performant afin d'améliorer la qualité de vie au travail. Toute thématique pourra être abordée par les 750 salariés de la CCMSA afin de connaître leurs attentes et la manière dont ils envisagent de s'engager pour rendre ces idées concrètes et réelles.

Politique « d'attention » auprès des salariés et des adhérents, et transformation managériale en CCMSA sont deux des ambitions en ressources humaines du projet stratégique MSA 2025.



d'échange et de co-construction de solutions concrètes élaborées entre pairs, ce dispositif est porté par un réseau interne d'animateurs référents, tous formés à l'animation d'ateliers en intelligence collective. Les synthèses des travaux menés par les managers sont partagées sur le site Cap manager et, à ce titre, accessibles à tous les managers CCMSA.

Valorisation des formateurs occasionnels

Pour reconnaître l'investissement des formateurs occasionnels, maillon essentiel de la réussite

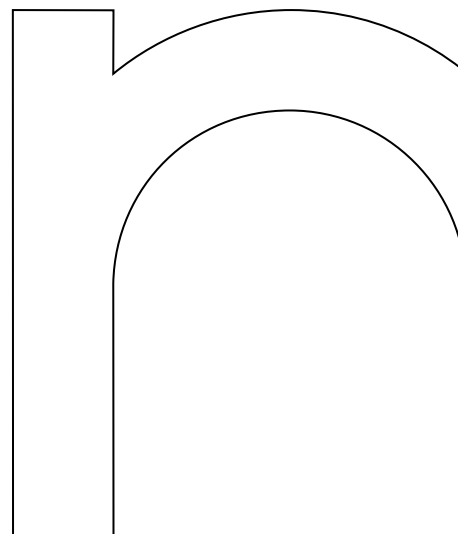
de l'un des objectifs du plan stratégique MSA 2025, et harmoniser les pratiques de valorisation sur tout le territoire, un accord, signé par les cinq organisations syndicales représentatives, instaure l'attribution d'une prime pour les formations organisées par l'Umsao, l'Asfosar, et l'INMA.

Des outils de ressources humaines modernisés

Afin de moderniser son système d'information des ressources humaines (RH), la MSA entreprend la refonte de l'outil de paie. Établir un socle commun de règles de

gestion, harmoniser les bonnes pratiques, mettre à disposition un outil moderne aligné sur les besoins métiers et permettre une mise à jour efficace des évolutions législatives et techniques sont les enjeux de cette modernisation. En 2023, le déploiement s'étend à 18 organismes, après l'appropriation par les deux caisses pilotes en 2022. À la CCMSA, il est lancé en mars 2024.

Simultanément, un nouvel outil de pilotage des ressources humaines est déployé. Les premières fonctionnalités permettent le pilotage du glissement vieillesse technicité (GVT), un indicateur crucial pour optimiser la masse salariale. Ce nouvel outil permet de consolider le GVT réalisé l'année écoulée par l'organisme et pour l'institution, et de réaliser les prévisions pour l'année en cours et la suivante.





Valeur du point et prime pouvoir d'achat

En 2023, la MSA poursuit ses échanges avec les pouvoirs publics afin de disposer de moyens financiers destinés à agir sur le pouvoir d'achat des salariés. Ces efforts ont abouti à la revalorisation du point de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et au versement en décembre d'une prime d'un montant moyen de 550 € en faveur de l'accompagnement du « pouvoir d'achat » aux salariés sous conditions de plafond de rémunération. Ces mesures ne constituent pas, pour la FNEMSA, une fin mais une nouvelle étape dans son action en faveur de la rémunération des collaborateurs de l'institution.

Chiffres-clés

- **Nombre de collaborateurs**

737 CDI, au 31 décembre 2023.

- **Taux d'entretiens annuels d'évaluation**

90 % au 24 novembre, date de clôture de la campagne, (contre **68 %** à la même date en 2022).

- **Recrutements**

154 CDI ou missions internes/**31** CDD et **10** stages.

- **Mobilités internes sur CDD ou missions**

65 dont 22 dans le cadre d'une mobilité verticale.

- **Alternants :**

11 nouveaux contrats portant le nombre d'ETP annuel moyen à **5,75**.

Qualité de service : des indicateurs en hausse

L'année 2023 souligne l'amélioration notable des principaux indicateurs des missions de service public, et ce sur l'ensemble des domaines.

En relation de service, le réseau améliore sensiblement la performance du canal téléphonique avec un taux d'appels aboutis en progression de sept points par rapport à 2022 pour atteindre 86,9 %, légèrement en dessous de la cible de la convention d'objectifs et de gestion (COG) [88 %]. Le délai de réponse aux mails est un indicateur désormais maîtrisé, en progression de cinq points par rapport à 2022 (93,5 % en 2023), qui dépasse largement sa cible COG [85 %].

En retraite, la performance se maintient à un niveau satisfaisant sur le traitement des droits propres, et ce malgré la mise en œuvre de la réforme des retraites. Le résultat national est de 2,1 points en deçà de la cible COG 2023 [77,9 % pour une cible à 80 %], en baisse de 1,2 point par rapport à 2022.

Côté famille, on constate une amélioration significative de l'ensemble de nos délais de traitement des démarches, en particulier sur les minima sociaux et les prestations de solidarité. Sur l'ensemble des prestations légales, le résultat annuel s'améliore de 4,4 jours. Donc tous les indicateurs COG famille sont atteints en 2023 et s'améliorent par rapport à 2022. Seul l'indicateur CPG relatif aux droits et mutations n'atteint pas sa cible [28,1 jours pour une cible à 15,5 jours], tout en s'améliorant nettement par rapport à 2022 [- 5,5 jours].

En santé, les délais de paiement des indemnités journalières (IJ) sont maîtrisés pour la plupart des caisses. Les délais s'améliorent par rapport à 2022 sur les IJ des salariés agricoles (SA) [- 4,5 jours], les IJ assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa) [- 4,8 jours], et sur les IJ SA non-subrogées [- 1,6 jour]. L'indicateur de délai de traitement de la complémentaire santé solidaire est désormais pleinement maîtrisé [24 jours en 2023 contre 44 jours en 2022, pour une cible à 35 jours].

Effizienz et qualité de traitement des dossiers

Afin de contribuer à l'homogénéité des pratiques des collaborateurs des caisses de MSA pour gagner en efficacité et en égalité de traitement des adhérents, quatre actions phares sont mises en œuvre. Elles consistent en la création ou en l'évolution des portails Essentiels, la base de connaissances utilisée par les agents (enrichissement du portail cotisations sur salaires, création du portail service opérationnel d'identification), en l'animation de formations et la réalisation de webinaires et de vidéos (capsule « moteur de recherche transverse » et webinaire « La recherche sur les portails Essentiels »), entre autres.

De nouveaux services en ligne

En 2023, un nombre important de services en ligne (SEL) sont proposés aux adhérents :

- Ouverture d'un canal numérique de réclamation à la main des adhérents.
- Mise à disposition aux adhérents du RIB de leur caisse de MSA, afin de faciliter le règlement de leurs cotisations, indus, créances diverses.
- Mise à disposition de l'attestation RSA sur l'application mobile « ma MSA & moi ».
- Ouverture du parcours logement aux familles avec enfants et intégration automatique des ressources.
- Enrichissement des services de demande de RSA et demande de prime d'activité (PPA) : ajout d'une page de saisie des revenus des travailleurs non-salariés.
- Dépôt sécurisé de documents pour les entreprises sur leur espace privé.

Grâce à un événement ludo-instructif, les salariés découvrent que 80 % des handicaps sont invisibles.



La MSA handi-accueillante

Trois groupes de travail œuvrent à la réalisation d'un guide d'accueil numérique, l'organisation de groupes de paroles entre pairs et l'instauration de relais d'accompagnement au travail. Ces trois projets sont présentés au réseau MSA à l'occasion de deux webinaires organisés pendant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH).

La semaine européenne du handicap en actions

À l'occasion de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), qui se déroule du 20 au 24 novembre, des représentations de théâtre

d'entreprise sur trois thématiques différentes – le cancer et les maladies invalidantes, la dépression, les handicaps invisibles – sont proposées aux collaborateurs de la CCMSA le 21 novembre.

Trois sessions se déroulent à Luminem et une a lieu à distance, en direct, via Teams. De plus, les comédiens interviennent de manière spontanée durant la pause méridienne à la cafétéria afin d'interpréter une saynète et d'échanger avec les collaborateurs. Grâce à cet événement ludo-instructif, les salariés peuvent ainsi découvrir que 80 % des handicaps sont invisibles, qu'il existe quatre types de compensations en entreprise ou que la première cause du handicap est l'âge. Il conduit également à des réflexions individuelles et des échanges entre collègues sur le sujet du handicap, de l'inclusion et du mieux vivre ensemble.

Lors de cette semaine, cinq salariés en situation de handicap témoignent en vidéos.

La responsabilité sociale des entreprises

La feuille de route 2021-2025 sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) se divise en deux axes : la déclinaison du référentiel propre aux organismes de protection sociale et la mobilisation sur l'urgence climatique. Afin d'épauler les organismes vers la mise en œuvre d'une gouvernance responsable, des cartographies permettant d'identifier les parties prenantes selon les projets menés ont été créées et sont mises à jour régulièrement. Un accompagnement du réseau est organisé en 2023 afin d'assimiler davantage cette pratique via la mise en place d'un groupe de travail d'élaboration de cartographie.

Le mutualisme, un modèle d'avenir?





Valoriser l'action des délégués, au cœur de la stratégie MSA 2025

Au cœur de son ADN, le troisième enjeu du plan stratégique MSA 2025 propose de renforcer l'action mutualiste et de mobiliser les délégués afin de répondre aux attentes sociales et sociétales sur les territoires. L'objectif majeur est de moderniser les pratiques de la vie mutualiste selon trois axes : mieux prendre en compte l'expérience et les appétences des délégués pour exercer leurs missions tout au long du mandat (détection des besoins des adhérents, définition et construction des projets locaux...) ; donner de la visibilité aux délégués et à leurs actions (mobiliser de nouveaux modes de communication et de valorisation) ; consolider l'organisation au sein de 35 plans d'action mutualistes.

Des outils pour accompagner les délégués

Pour les accompagner dans l'exercice de leur mission, animer les territoires, orienter les adhérents, les 13 760 délégués sont épaulés par les équipes de la MSA et bénéficient d'informations tout au

long de leur mandat. Ils disposent d'outils tels que des formations (dont la plateforme Les ateliers de l'élu MSA), des webinaires, une application dédiée, déployée dans 31 MSA (dont quatre partiellement) une newsletter trimestrielle, des fiches mots-clés, etc. Ces dispositifs abordent diverses thématiques : le mal-être des populations agricoles, la responsabilité juridique, le financement de la protection sociale, les réseaux sociaux, prendre la parole en public, entre autres.

En route vers les élections

En avril, la commission de l'action mutualiste lance une stratégie d'accompagnement et de promotion des élections 2025. Parallèlement, l'équipe projet dédiée prépare le calendrier électoral. Les travaux pour la réalisation d'un kit pour les délégués à la recherche de candidats sont lancés. Un module ludopédagogique en e-learning pour acquérir des méthodes de prise de contact et pour convaincre d'être candidat est proposé, ainsi que des fiches argumentaires pour répondre aux questions habituellement posées aux délégués.





Afin de mieux faire connaître le rôle et l'engagement des délégués, la CCMSA lance en fin d'année une série de six films promotionnels diffusés en télévision segmentée. Détection du mal-être, transport solidaire ou encore sensibilisation au dépistage du cancer colorectal, chaque vidéo – de moins d'une minute – raconte une belle histoire entre délégués et adhérents. Elles seront toutes disponibles sur la chaîne YouTube de la MSA en 2024.

Grandes dates de l'année

17 février :

publication du module e-learning « Parler de la MSA » sur la plateforme Les ateliers de l'élu.

2 mars :

animation au Salon international de l'agriculture pour promouvoir les délégués et leurs actions auprès des partenaires ; lancement officiel du site elusterritoires.msa.fr.

22 juin :

présentation du rapport mutualiste à l'assemblée générale de la CCMSA.

Octobre :

le conseil d'administration valide la charte président et premier vice-président, visant à préciser les fonctions et les bonnes pratiques de la gouvernance.

19 et 20 : journées nationales de la MSA sur le thème du mutualisme ; contribution des délégués à la déclaration de l'élu mutualiste.

Novembre :

trois webinaires de formation sur le thème du financement.

2000

actions réalisées sur les territoires par les élus MSA auprès de **110 000** bénéficiaires.

200

délégués s'expriment sur leurs convictions, leurs actions, leurs messages pour l'avenir dans la **déclaration de l'élu mutualiste**. Une grande première, présentée au public en début d'année 2024, notamment lors du Salon international de l'agriculture.



Un petit Tours du côté des journées nationales

Après Troyes, Saint-Malo, Marseille, Strasbourg et Biarritz, les journées nationales de la MSA édition 2023 font escale à Tours les 19 et 20 octobre. L'événement organisé tous les deux ans est un forum de réflexion sur les enjeux du régime agricole pour les années à venir. L'accent est mis sur la défense du modèle mutualiste qui est, avec le guichet unique, le deuxième pilier de la MSA. Pour assurer la représentativité et la démocratie au sein du régime agricole, il est essentiel d'impliquer les nouvelles générations et de susciter l'engagement au sein du seul régime de protection sociale à organiser, tous les cinq ans, des élections locales permettant à chacun de s'exprimer et de choisir ses représentants.

L'engagement au cœur des débats

Historiens, syndicalistes, ministre, maires de communes rurales, délégués MSA et membres du monde associatif ont animé des tables rondes sur le thème du mutualisme et de l'engagement des jeunes lors des journées nationales et transformé le palais des congrès de Tours en immense boîte à idées pour aider à renforcer la MSA.
Extraits du Bulletin d'information de la MSA, Le Bimsa, de novembre 2023.

« Quoi de plus moderne que ce modèle démocratique ? Quoi de plus utile que la solidarité pour répondre aux enjeux actuels d'une société fracturée qui a, plus que jamais, besoin de refabriquer du commun et de retisser des liens ? », interroge Thierry Manten, le premier vice-président de la CCMSA.

« La gouvernance mutualiste répond au besoin de la société d'une démocratie plus directe. Elle est légitimée tous les cinq ans par l'élection de délégués cantonaux », appuie Christian Violet, ex-secrétaire général de la CCMSA. Cette démocratie du premier kilomètre, qui préside au fonctionnement de l'organisme agricole et qui s'incarne dans le visage des 13 760 délégués de la MSA, est l'héritière du mouvement social le plus ancien de France. « Il prend ses racines dans les confréries et le compagnonnage qui émergent à une époque où l'état social n'existe pas encore », éclaire Charlotte Siney-Lange, historienne. « C'est un système qui vise d'abord à s'assurer collectivement contre un risque dont on ne peut pas



36 000

heures de bénévolat effectuées
par les délégués MSA en 2023.

assumer seul les conséquences », rappelle Éric Chenut, président de la Mutualité française. « C'est un mouvement où des femmes et des hommes venus d'horizons divers – politique, syndicale, philosophique ou religieuse – arrivent à agir ensemble », poursuit celui qui se définit lui-même comme un militant mutualiste.

Se regrouper dans un but qui nous dépasse, est également le principe de base du modèle associatif, qui rassemble des individus qui ont décidé de répondre collectivement à un défi, porter un projet ou animer un territoire. « La force de frappe associative, c'est avant tout une force de frappe bénévole », soutient Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, l'organisation représentative des asso-

ciations françaises. « Elles sont quatre millions en France et rassemblent 20 millions de bénévoles. C'est colossal. C'est en même temps la force du premier kilomètre, c'est-à-dire que c'est de là que part cette énergie. Et celle du dernier, parce qu'il y a des territoires où, s'il n'y avait pas d'association, il n'y aurait plus rien. »

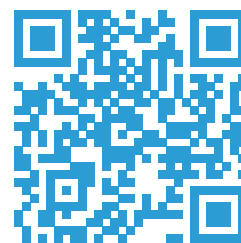
Un constat partagé par Christiane Lambert, présidente du Copacogeca, un comité qui regroupe à la fois des organisations syndicales et professionnelles agricoles, ainsi que des coopératives, et ancienne présidente de la FNSEA : « L'État peut mettre tous les millions qu'il voudra, il ne remplacera pas les bénévoles et toutes les associations. Il ne pourra prendre la place de tous les délégués qui sont ici dans cette salle ou engagés dans nos organisations quelles qu'elles soient. Ce sont aussi les sentinelles qui luttent contre le suicide dans les communes et qui accompagnent les agriculteurs qui font face à des

difficultés dans les cellules Réagir. Cette fibre humaniste est l'ADN du secteur agricole. »

« C'est un exercice démocratique en soi que de s'engager en tant qu'élu MSA, dans une mutuelle, une association, une coopérative ou une ONG, poursuit Éric Chenut. La démocratie ne fonctionne pas en pointillé, elle doit vivre tout le temps et partout. » +

(1) S'engager - Comment les jeunes se mobilisent face aux crises paru le 26 octobre aux éditions Les petits matins

**elusterritoires.
msa.fr**



Réunissant les nombreuses actions menées par les délégués sur tout le territoire, le site web, qui compte 255 articles (en mars 2024), est officiellement lancé lors du Salon de l'agriculture.

Comment susciter l'engagement des jeunes générations ?

« La démocratie est partout désirée. Elle est partout menacée. Dans ce contexte, comment faire vivre notre démocratie mutualiste dans les années à venir et en particulier lors des élections de 2025 ? », questionne Philippe Moinard, ex-président de la commission de l'action mutualiste de la CCMSA. Le renouvellement des délégués et des générations est en effet un enjeu pour toutes les structures qui fonctionnent selon un mode électif.

« Il y a une envie très forte de s'engager en France. S'investir dans une association est un très bon moyen de faire progresser le monde et cela dès le premier kilomètre », soutient Claire Houry, 34 ans, auteure d'un essai sur l'engagement des jeunes⁽¹⁾. « Nous entrons dans une nouvelle aire de l'engagement. Celle des 16-25

ans est tournée vers les grandes causes : l'écologie, l'égalité entre les femmes et les hommes ou la lutte contre les précarités. Cette catégorie de population se caractérise par sa méfiance envers les institutions et les espaces traditionnels d'actions de la génération précédente. Ils font une forme de procès en lenteur à leurs aînés et n'hésitent pas à se rassembler dans des collectifs plus informels pour agir. »

Manon Pisani, 29 ans, agricultrice membre du conseil économique social et environnemental (Cese) et rapporteure d'un avis sur l'engagement et la participation démocratique des jeunes⁽²⁾, partage le même constat. « Les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas désengagés, bien au contraire. Ils ne sont pas non plus individualistes comme on pourrait le croire mais ils sont engagés différemment sans signature, dans la durée et sans adhérer. »

L'abstention aux élections quelles qu'elles soient est un symptôme qu'il faut regarder avec lucidité. « Pourquoi nos concitoyens et en

particulier les plus jeunes sont-ils de plus en plus nombreux à bouder les urnes les dimanches d'élection ? », questionne Thierry Beaudet, président du Cese. « Certains se disent à quoi bon la démocratie si c'est pour se sentir impuissant au travers d'elle ? En quoi le fait d'aller voter va changer mon quotidien ? En quoi cela va-t-il améliorer ma situation ? Répondre à une promesse de progrès, de prospérité, de justice sociale, de sécurité. De la même façon, à quoi bon pour des jeunes venir s'engager dans nos organisations ? Il faut trouver des terrains communs qui vont permettre d'aligner nos intérêts et les leurs et, au-delà, avec ceux de la société et de la planète. À mon époque, on entraînait en mutualité comme on entre en religion. C'était pour la vie entière. Il faut être capable, aujourd'hui, de leur proposer les circuits courts de l'engagement dans nos organisations et de diversifier les parcours. Accepter l'idée qu'un certain nombre de jeunes viennent pour mener une action concrète et repartent ensuite pour peut-être revenir plus tard. »

(1) S'engager – Comment les jeunes se mobilisent face aux crises paru le

26 octobre aux éditions Les petits matins

(2) www.lecese.fr/travaux-publies/engagement-et-participation-democratique-des-jeunes

Le mutualisme, késako ?



CHARLOTTE SINEY-LANGE,
docteure en histoire,
spécialiste de l'histoire de
la Mutualité, enseignante-
chercheuse en Histoire à
l'université de Reims et du
Mans⁽¹⁾

Quelle est votre définition du mutualisme ?

Je définirais le mutualisme non pas comme une théorie mais un mouvement spontané d'individus qui décident de s'associer pour faire face collectivement aux risques de la vie à une époque où les risques sociaux (la maladie, le handicap, la vieillesse...) étaient laissés pour compte. Les individus étaient livrés à eux-mêmes. Cela explique l'émergence du mutualisme. C'est le fait de pouvoir collectivement, solidairement et démocratiquement s'associer pour prendre en charge ces risques sociaux. Si nous examinons l'histoire, nous nous apercevons que, quelles que soient la collectivité humaine, la civilisation, il y a des réflexes spontanés de mise en commun, d'associations pour affronter les coups

du sort. Nous en avons trouvé des traces dans l'Antiquité, en Égypte, en Grèce. C'est cela que j'analyse. Après il y a eu des grands courants de pensée venus cautionner ce mouvement. On a le solidarisme de Léon Bourgeois, [homme politique français de la III^e République], les doctrines des socialistes utopiques. Ces théories sur la solidarité sont venues conforter ce mouvement mutualiste, mais c'est d'abord un mouvement d'action.

Quels sont les ressorts du mouvement mutualiste ?

La solidarité est peut-être le fondement du projet mutualiste. La grande doctrine des mutualistes, historiquement, c'était un pour tous, tous pour un. Ou aimons-nous, aidons-nous. Ce sont les deux grands slogans visibles sur les bannières des sociétés de secours mutuels. On est totalement solidaire avec celui qui en est victime quel que soit le coup du sort. Et on est tous égaux face à la maladie. C'est très important. C'est le principe pur de solidarité. Le 2^e principe est la démocratie. D'emblée des structures démocratiques ont été mises en place. On élit ses représentants, on prend les décisions en commun. La vie démocratique est là encore un élément essentiel de la mutualité. C'est inscrit dans ses statuts. C'est une obligation. Ce n'est pas toujours facile. Plein de choses viennent fragiliser la démocratie⁽²⁾. Un 3^e pilier est à ajouter, également malmené : la liberté. Depuis la naissance des mutuelles, à la fin du XVIII^e siècle, on est libre de choisir son groupement, d'y adhérer et d'en sortir. C'est un principe fondamental de l'économie sociale et solidaire (ESS). C'est une valeur fondatrice. En association par exemple, vous êtes libre d'adhérer et d'en sortir.

En mutualité, ce n'est plus tout à fait vrai. Les textes législatifs ont malmené ce principe-là. Un 4^e pilier doit être rappelé : l'indépendance. Les mouvements mutualistes n'ont pas de lien politique ou idéologique avec les partis.

Le mouvement mutualiste est-il par nature avant-gardiste ?

C'est mon idée. C'est le fil conducteur de mes recherches. La mutualité est là pour innover. Dès le moment où elle ne le fait plus, elle est en danger. Il faut inventer des choses qui vont changer la vie des gens. Pas de manière radicale mais en apportant un petit plus. On se rend compte que si elle a autant participé à la construction de notre histoire sociale, c'est parce qu'elle a été en amont des problématiques sociales et qu'elle a apporté des réponses adaptées, parfois même avec un côté précurseur, en montrant la voie. Un exemple, à la fin du XIX^e, des mutuelles ont inventé les mutualités maternelles destinées aux ouvrières. On a demandé à celles-ci une petite cotisation complétée par une participation patronale. En échange, elles ont eu droit à un arrêt de travail après leur accouchement. Cela n'a l'air de rien mais c'était l'invention du congé maternité qui n'existait pas à l'époque. C'était révolutionnaire.

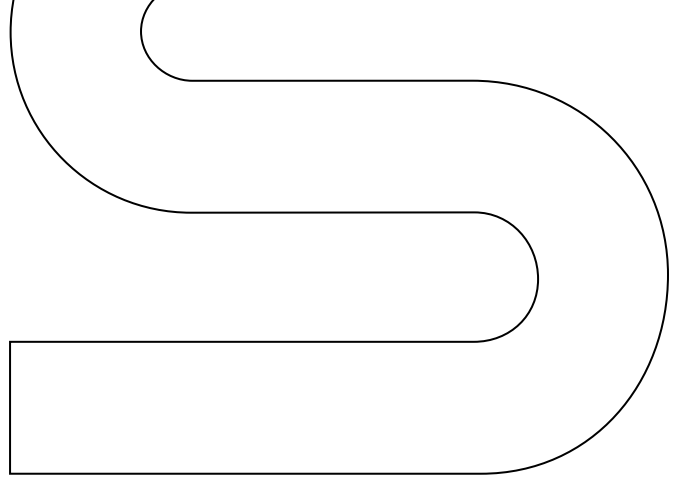
*(1) Elle est membre du conseil scientifique de l'institut Montparnasse
www.institut-montparnasse.eu*

*(2) La Démocratie renouvelée en Mutualité,
Les Petits matins, octobre 2023*

Prévenir le mal-être agricole

La CCMSA continue d'encourager la dynamique lancée avec le plan interministériel de prévention du mal-être agricole et d'affirmer sa position centrale au sein du dispositif.





Deuxième journée de prévention du mal-être : « Mal-être en agriculture, en parler et agir »

Organisée le 20 avril à la CCMSA avec le conseil de l'agriculture française (CAF), la journée réunit 260 professionnels de l'accompagnement dont 173 en présentiel, en présence notamment d'Olivier Damaisin, de Sébastien Windsor, président de Chambres d'agriculture de France, et d'Arnaud Rousseau, président du CAF. L'occasion de partager des expériences et des actions concrètes mises en œuvre pour répondre à cet enjeu majeur du monde agricole, ainsi que d'évoquer des vécus plus personnels à travers plusieurs témoignages.

Un appel à projets dédié est lancé afin d'encourager et soutenir la prévention du mal-être agricole le plus en amont possible et de déployer des actions complémentaires d'accompagnement individuel et collectif. Vingt-quatre projets sont soutenus, provenant de 20 MSA participantes. La sensibilisation ressort comme un axe fort de cette édition, ainsi que les actions envers les salariés, les publics précaires ou spécifiques (les bergers, les femmes...). Objectif pour 2024 : valoriser les projets envers les seniors impactés par le suicide et les actions multi-caisses. Dix-neuf candidatures issues de 20 MSA et une CGSS sont en cours d'évaluation.

En lien avec le conseil scientifique de la MSA, des rencontres sont également organisées avec les chercheurs sur les résultats d'études tels que « Les motifs du suicide en agriculture (Mosa) : entre socialisation anticipatrice et absence de succession familiale », « STOP suicides chez les travailleurs agricoles : observer et comprendre les facteurs de risque pour agir en prévention » ou encore « Mentagro », sur la santé mentale des exploitants en transition agroécologique.

La MSA, acteur phare du plan interministériel

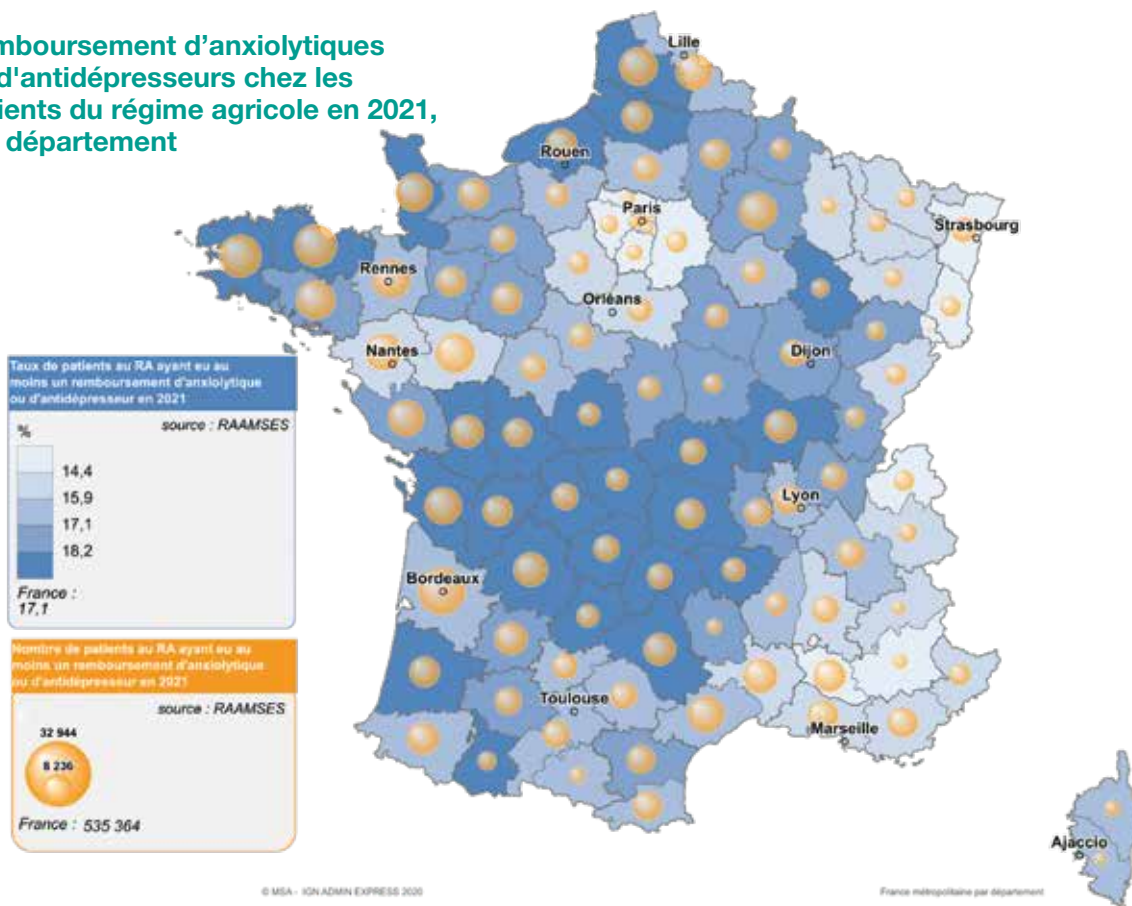
La CCMSA participe notamment aux comités de pilotage et groupes de travail. Elle échange régulièrement avec Olivier Damaisin, coordinateur national interministériel du plan depuis mars 2023, et son équipe. Parallèlement, elle travaille avec la direction générale de la santé, en lien avec la déclinaison de la feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie, afin de déployer les sentinelles dans le monde agricole.

Cette année, l'accent est mis sur le renforcement du lien entre les acteurs. C'est ainsi qu'un partenariat est signé en octobre avec Allo Agri pour relayer les signalements. D'autres sont en développement.

Renforcer la connaissance

Pour toujours améliorer la compréhension du mal-être agricole, la MSA produit plusieurs outils et soutient la recherche. En juillet, la direction des statistiques, des études et des fonds publie une nouvelle étude intitulée « La mortalité par suicide et les tentatives de suicide au régime agricole en 2020 » dans le rapport charges et produits 2024 de la CCMSA. Il en ressort, notamment, que le suicide est plus fréquent chez les adhérents agricoles que dans la population générale, tout particulièrement chez les non-salariés et les plus de 80 ans. En revanche, les tentatives de suicide, qui concernent une population plus jeune et plus féminine, sont moins fréquentes au régime agricole.

Remboursement d'anxiolytiques ou d'antidépresseurs chez les patients du régime agricole en 2021, par département



1,4 million,

GéoMSA cartographie le mal-être agricole

La MSA enrichit son outil de cartographie dynamique GéoMSA d'un nouveau module dédié au mal-être de la population agricole. Celui-ci intègre à la fois des données de population générale et des données spécifiques au régime agricole. À l'aide de plus d'une centaine d'indicateurs répartis en six sous-thématiques (démographie, situation socio-économique, santé, offre sanitaire, emploi et typologies de territoire), il permet de réaliser un diagnostic territorial et ainsi de mieux identifier les facteurs de risques afin de développer des actions de prévention mieux ciblées sur les territoires. À titre d'exemple, la carte ci-dessus affiche les indicateurs relatifs au

C'EST LE NOMBRE DE VUES GÉNÉRÉES PAR LA CAMPAGNE DE TV SEGMENTÉE AGRICOLTE MENÉE DE MAI À JUIN SUR LES CHAÎNES DU GROUPE TF1.

Pédagogie et promotion

Cinq fiches argumentaires sont créées pour présenter et promouvoir auprès des partenaires le programme d'accompagnement et ses différents dispositifs (sentinelles, Esopt, Agri'Écoute, cellules pluridisciplinaires, aide au répit).

Une fiche mémo, destinée aux sentinelles, présente de manière synthétique les points essentiels de leur mission, les dispositifs d'aide et de recours ainsi que les modalités d'animation et processus de signalement de leur territoire.

remboursement d'anxiolytiques ou d'antidépresseurs chez les patients adhérents MSA. Les indicateurs sont disponibles à différentes mailles géographiques allant de la commune pour certains jusqu'à la région. Le module de GéoMSA est notamment utilisé pour élaborer les diagnostics territoriaux du plan interministériel, et des formations de prise en main sont dispensées aux responsables locaux de la prévention du mal-être agricole.

En savoir plus : geomsa.msa.fr.

Lors du forum de la plateforme européenne d'assurance sociale, l'aide au répit et Agri'écoute ont suscité un vif intérêt.

Europe : la MSA remarquée dans sa lutte contre le mal-être agricole

Face à la hausse du nombre de personnes atteintes de troubles mentaux, la santé mentale est une préoccupation importante des institutions européennes depuis la fin de la pandémie de Covid. Ainsi, la plateforme européenne d'assurance sociale (Esip) décide de créer en septembre un groupe de travail dédié à ce sujet, où la MSA a une nouvelle fois l'occasion de mettre en avant ses actions dans la prévention du mal-être des professionnels de l'agriculture et de leurs proches notamment, lors de la séance du 5 décembre. Elle intervient également sur cette problématique le 12 octobre lors du forum de l'Esip consacré aux défis auxquels les systèmes de sécurité sociale européens sont confrontés pour s'adapter aux évolutions du monde du travail, accélérées par la pandémie. Les initiatives de la

MSA ont rencontré un vif intérêt, particulièrement l'aide au répit, la plateforme Agri'Écoute et la possibilité d'organiser cinq rendez-vous avec des psychologues afin d'amorcer une prise en charge de la souffrance psychique.

Début novembre, à Bruxelles, Thierry Manten rencontre les représentants des relations internationales de Solidaris, mutuelle belge détenant une délégation de gestion de l'assurance maladie obligatoire et ayant développé un réseau de sentinelles depuis 2008, pour un échange fructueux sur le mal-être lors de la 46^e assemblée générale de l'association internationale de la mutualité (AIM).

Les sentinelles en chiffres

5 089 sentinelles agricoles sont dénombrées dans l'ensemble du réseau des MSA et des CGSS fin 2023. Objectif atteint.

28 % des sentinelles sont des salariés MSA.

84 % sont en activité professionnelle.

20 % sont des délégués MSA.

122 sessions de formation organisées par les MSA et CGSS.

Les MSA participent par ailleurs au déploiement de réseaux complémentaires aux sentinelles : formation de volontaires à la prévention du mal-être agricole, réseau de veilleurs, formation aux premiers secours en santé mentale, réseau de vigies sur les violences faites aux femmes en milieu rural.

Prévention en santé

Sensibilisation à la vaccination antigrippale

Pour sensibiliser à la vaccination contre la grippe et ainsi augmenter le taux de couverture vaccinale d'une population ciblée, la MSA réalise des entretiens motivationnels par téléphone. Menée auprès de femmes de 65 ans primo-vaccinantes adhérentes MSA, une évaluation visant à jauger l'efficacité du dispositif montre que les gains estimés sont de 2 à 2,5 points de pourcentage supplémentaires, soit 278 à 291 personnes vaccinées en plus lors de la campagne 2022/2023.

Motiver aux dépistages des cancers

Pour la première fois, une campagne d'entretiens motivationnels sur le dépistage du cancer colorectal, concentrée sur les adhérents MSA de 53 ans n'ayant pas effectué de dépistage dans l'intervalle recommandé, est organisée par la CCMSA. Les retours de satisfaction des infirmiers qui ont réalisé les 3 298 entretiens montrent l'intérêt du dispositif auprès de la population cible (échange constructif, intérêt à la

thématique...). Les résultats à valeur d'impact seront publiés au cours du premier semestre 2024.

Des instants santé pour mieux se soigner

Les Instants santé visent à réintégrer dans le parcours de soins les personnes âgées de 25 à 74 ans éloignées des soins de ville. Après un entretien motivationnel destiné à l'aider, éclairer ses choix, fixer et atteindre ses objectifs, tout en restant dans le respect de son autonomie, l'adhérent est invité à réaliser une consultation de prévention chez un médecin traitant : 27 226 personnes ont bénéficié d'un entretien motivationnel réalisé par un infirmier diplômé d'État dans le cadre des Instants santé en 2023. Un peu plus de mille personnes ont également profité d'un entretien motivationnel supplémentaire spécifique à l'arrêt du tabac.

En chiffres

45 % de la cible bénéficient d'un entretien motivationnel à la vaccination antigrippale en 2023 (39 % au lancement en 2020).

33 % de la population éligible a réalisé un dépistage du cancer colorectal en 2021-2022.

21 % de taux de participation à l'entretien motivationnel des Instants santé.

99 % des participants aux Ateliers vitalité identifient mieux comment adapter leurs habitudes pour améliorer leur santé (43 % complètement).

100 % des participants recommandent les P'tits ateliers nutritifs.

Coup de pouce prévention pour les territoires

Coup de pouce prévention accompagne des porteurs de projets dans le domaine de la prévention et de l'éducation sanitaire et sociale depuis 2021. Ce dispositif contribue à repérer, accompagner et participer au financement d'actions à valeurs prometteuses et/ou probantes. En 2023, il soutient des projets dans trois grands domaines d'intervention. Le premier concerne la mise en place d'actions « d'aller-vers » pour sensibiliser les personnes en situation de fragilité et éloignées du système de santé aux dépistages organisés des cancers. Avec par exemple des actions de sensibilisation, d'orientation et d'aide à la réalisation des dépistages comme Ti'Doc dans le Tarn-et-Garonne. Le deuxième porte sur le repérage, l'accompagnement et le financement des projets en lien avec la prévention des conduites addictives, comme le projet Siadaca dans le Morbihan qui accompagne des lycéens dans le développement de compétences psychosociales. Le troisième vise à soutenir les projets au sein d'un territoire d'intervention prioritaire comme l'illustre le projet ÉquilibreS composé d'ateliers autour de l'alimentation et l'activité physique dans le sud-est de l'Eure. Les porteurs de projets sont d'abord accompagnés à travers des temps



collectifs et individuels pour identifier et renforcer leur méthodologie et l'impact possible de leur action. Puis, une participation au financement est accordée par la MSA afin de concourir au déploiement dans les territoires.

Partenariat pour les Ateliers vitalité et les P'tits ateliers nutritifs

La CCMSA et la caisse de prévoyance et de retraite du personnel ferroviaire renouvellent un mandat de mise en œuvre des Ateliers vitalité qui, en 2023, intègre également les P'tits ateliers nutritifs.

Les Ateliers vitalité s'adressent aux personnes d'environ 65 ans. Ils visent à leur faire adopter des comportements favorables à leur santé pour préserver leur autonomie.

La nutrition, l'activité physique, le bien-être, la santé ou encore les idées reçues face à l'âge sont autant de thématiques abordées lors de onze sessions de six ateliers. Les 102 participants, interrogés sur leur motivation à mettre en application les conseils de prévention fournis, estiment celle-ci à 8,5 sur une échelle allant de zéro à 10.

Les P'tits ateliers nutritifs visent les parents de jeunes enfants. Ces ateliers en ligne leur permettent d'acquérir les bases de la nutrition infantile, de la diversification alimentaire et donnent des conseils d'achat pour l'alimentation des enfants. À l'issue des 63 ateliers organisés, 93 % des 63 participants déclarent être en grande partie ou totalement satisfaits des ateliers proposés et 70 % totalement en mesure de mettre en place les conseils recommandés.

L'offre de soins



Éducation à la santé familiale : de nouvelles perspectives

L'éducation à la santé familiale (ESF) apporte aux familles des connaissances et compétences de base pour maintenir leur santé, résoudre des problèmes courants et gérer les urgences à domicile. L'ESF est d'autant plus pertinente dans un contexte où l'accès aux soins de premier recours est éloigné ou saturé et où les services d'urgence sont surchargés. Elle est d'ores et déjà déployée en Grand Est, en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté dans des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) partenaires de la MSA, avec plus de 95 professionnels de santé formés. Cette

éducation s'adresse à toutes les familles en zone rurale, avec un accent sur celles composées de jeunes enfants ou de personnes âgées, en privilégiant les populations précaires ou éloignées de l'offre de soins primaires, ainsi que les assistants maternels et les crèches. La pédagogie repose sur une approche active et participative, exploitant les connaissances et expériences des familles. L'accompagnement se fait à travers des méthodes interactives telles que des tables rondes, des échanges, des présentations et des ateliers pratiques. Pour une mise en œuvre réussie, l'ESF doit s'intégrer dans un écosystème favorable, comprenant une équipe de soins coordonnés et des dispositifs de régulation des soins non

programmés. Cela inclut aussi la collaboration avec des associations et des dispositifs sociaux au service de la communauté. La MSA, à travers l'ESF et ses autres programmes de prévention, joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la santé des populations rurales, en s'adaptant aux réalités socio-sanitaires et en renforçant l'autonomie des familles dans la gestion de leur santé.

Les étudiants en santé découvrent l'exercice pluriprofessionnel

Le régime agricole s'engage depuis plusieurs années à inciter les jeunes professionnels à s'installer en structures d'exercice coordonné via son programme Éduc'tour. Cette formation pluriprofessionnelle est mise en œuvre dans plusieurs caisses, en partenariat avec les unités de formation et de recherche de médecine, pharmacie et odontologie, ainsi qu'avec les instituts de formation des professions paramédicales. Il se compose de deux phases : une formation théorique en ateliers pluridisciplinaires répondant à trois objectifs principaux – se connaître pour se reconnaître, développer une culture commune du soin et construire un projet de santé adapté à un territoire – et une journée sur le terrain auprès d'une structure. Fort de cet investissement, Éduc'tour est identifié

Médecin du travail et médecin-conseil : des périmètres et des missions différentes mais complémentaires.

comme une action permettant la réalisation d'une mesure du plan 4 000 MSP : « *Permettre dans chaque département aux étudiants en santé de découvrir l'exercice pluriprofessionnel à travers un séminaire de formation commun à tous les étudiants en santé* ». Dans ce cadre, les agences régionales de santé sont invitées à s'associer aux démarches locales des MSA pour favoriser le déploiement du programme Educ'tour.

Médecins généralistes et du travail unis pour accompagner les salariés

En octobre 2023, la MSA est sollicitée par l'équipe organisatrice des journées nationales de médecine générale pour animer un atelier

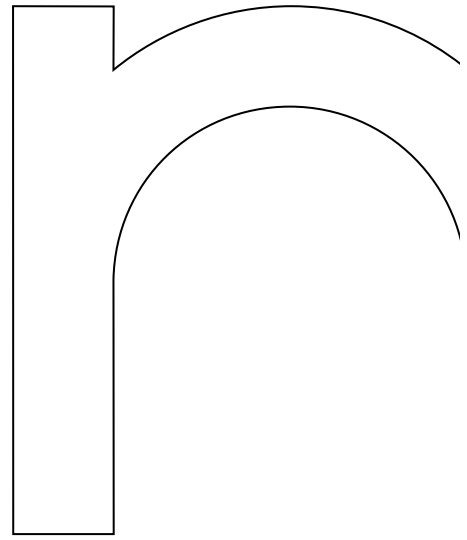
à deux voix : « Santé au travail : Quelles options pour le médecin généraliste lorsque l'arrêt de travail se prolonge ? ». Médecin du travail et médecin-conseil : des périmètres et des missions différentes mais complémentaires dans le cadre d'un objectif commun de prévention de la désinsertion socioprofessionnelle et d'accompagnement pluridisciplinaire des salariés/patients. Cette animation, articulée autour d'une situation clinique et construite pour délivrer des messages pragmatiques, suscite une riche interaction. Elle permet d'aborder différents enjeux non seulement de soins, de risques de perte d'emploi et de pronostic professionnel, mais aussi d'information des médecins envers leurs patients, de prévention et de remobilisation. Les spécificités du guichet unique de la MSA sont également présentées. Ces interventions poursuivent trois objectifs principaux : s'adresser aux méde-

cins généralistes pour leur être utile en pratique et créer avec eux des liens de travail ; proposer des sujets sur lesquels il est important de communiquer auprès d'eux ; mettre en visibilité la MSA et ses spécificités.

Gestion du risque maladie : des contributions du réseau

Dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion 2021-2025, la MSA s'engage à renforcer l'efficacité de la gestion du risque (GDR) maladie. Cet engagement se décline par le déploiement d'un plan national dédié, à mettre en œuvre par toutes les caisses de MSA, mais également par le déploiement d'actions d'initiatives locales (AIL) de GDR maladie répondant à des besoins identifiés sur les territoires et à des spécificités locales. Certaines s'avèrent avoir des résultats probants et peuvent être transposées et dupliquées sur l'ensemble du territoire, via leur intégration au plan national GDR de l'année N+1. Ainsi, en 2023 deux AIL mises en œuvre par sept caisses de MSA en 2022 sont déployées via le plan national GDR. Par ailleurs, deux autres AIL menées par sept caisses de MSA en 2022 font l'objet d'études complémentaires en 2023 dans le cadre du rapport charges et produits de la MSA pour 2024, dans la perspective de leur généralisation au travers du plan GDR 2024. Ceci permet de renforcer le lien avec le réseau des caisses, actrices et porteuses d'actions de GDR adaptées à la réalité du terrain.

Numérique en santé



Le déploiement des régimes partenaires de la Cnam est également échelonné sur 2024 et 2025.

Enfin un dispositif commun de détection des atypies de consommation doit être coconstruit en 2024 sur la base d'une expérimentation interne à la Cnam (POC Gama).

Programme METEORe de partenariat entre la Cnam et iMSA

Le 2 avril 2021, les directeurs généraux de la Cnam et de la MSA signent une convention de partenariat pour la coopération et la mutualisation d'une partie de leurs systèmes d'information et des processus métier associés. Ce programme de transformation, METEORe, a vocation pour les deux régimes à contribuer à la maîtrise des risques et à accroître leur efficacité pour transposer la législation et la réglementation dans les systèmes d'information (SI). Il est centré dans un premier

temps sur le périmètre des frais de santé (intégration dans le système d'information de la Cnam de l'ensemble logiciel @tom conçu et utilisé depuis 2016 par la MSA).

Un premier pilote de déploiement en production du SI @tom pour traiter les feuilles de soins des pharmaciens est réalisé en octobre 2023 sur le territoire de la Cnam de Clermont-Ferrand.

En outre, le processus commun de maintenance réglementaire du SI partagé entre la Cnam et la MSA est désormais opérationnel. Pour 2024, il est prévu de généraliser le déploiement d'@tom pour le traitement des feuilles de soins des pharmaciens à toutes les Cnam et d'installer la gouvernance opérationnelle d'une stratégie de contrôle commune.

Une solution pour le temps partiel thérapeutique

Depuis le 1^{er} mars 2023, les employeurs disposent d'une solution dématérialisée pour transmettre les informations spécifiques au calcul du temps partiel thérapeutique (TPT). Ils peuvent désormais indiquer la perte de salaire et la période du temps partiel thérapeutique ainsi que la subrogation et le dernier jour travaillé sur la déclaration sociale nominative (DSN) mensuelle TPT. Ces informations s'intègrent sans saisie dans l'application de gestion. Pour les MSA, la mise en place de la DSN à TPT fait gagner en productivité ; cela évite de traiter les dossiers par l'envoi de courriers (et leurs relances) pour obtenir l'information de la perte de salaire auprès des employeurs.

Action sanitaire et sociale

Habitat : une année riche en projets

En juin, à la CCMSA, la journée nationale de l'ASS rassemble 140 personnes. Cette journée met en lumière certaines des nombreuses initiatives portées par les caisses sur le thème HabitatS et précaritéS, comme l'appel à projets MSA « Sites habitat », qui retient 52 % de projets lauréats supplémentaires par rapport à 2022. Cet appel à projets vise à accompagner financièrement un projet local dans le champ du logement et de l'habitat sur l'une des cinq thématiques suivantes : la lutte contre l'habitat indigne et/ou la lutte contre la précarité énergétique ; le logement des jeunes ; le logement des saisonniers agricoles ; l'adaptation du logement au handicap ou à la perte d'autonomie et les actions de prévention de la perte d'autonomie liées à l'habitat ; le soutien à des initiatives originales ou à caractère expérimental de logement et d'habitat destinés à des personnes âgées et/ou des personnes handicapées, dont l'habitat inclusif.

Bulle d'air essaime

L'essaimage de services de répit à domicile pour les aidants, labellisés Bulle d'air, se poursuit. Ainsi, en mars, l'appel à projets « Objectifs Bulle 4 », avec les quatre premiers projets sélectionnés qui seront accompagnés sur les trois prochaines années, est lancé. Le plan d'action 2023-2025 prévoit l'accompagnement de douze nouveaux projets en plus des quatorze services d'ores et déjà labellisés. Coconstruit avec Handéo en 2017, ce label, gage de qualité des services et de visibilité de l'offre, a été actualisé au regard des réalités et besoins de fonctionnement des services.

Par ailleurs, dans une volonté partagée par les partenaires nationaux (Alliance professionnelle et Agirc-Arrco) d'étudier la faisabilité et les modalités d'un essaimage sur l'ensemble du territoire national, une étude, « Changement d'échelle », est lancée au cours de l'été 2023.

Grandir en milieu rural

Portant sur l'accompagnement aux outils numériques, la prévention de leurs usages, la création de maisons France services et de tiers-lieux, le développement de mobilités solidaires ou la promotion des mobilités douces, 45 projets, parmi 104 candidatures, sont retenus pour un montant de quelque

970 000 euros lors de la deuxième édition de l'appel à projets Grandir en milieu rural.

S'atteler à l'inclusion

Les ateliers de l'inclusion, des actions collectives d'accompagnement social qui permettent aux actifs fragiles de lever des freins sociaux et/ou professionnels, ont fait l'objet d'une évaluation d'impact. À la suite de cette dernière, en 2023, plusieurs groupes de travail se réunissent afin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de ces ateliers. Pour atteindre cet objectif, la quarantaine d'actions labellisées à ce jour est répartie par thématiques (développer son pouvoir d'agir, équilibrer ma vie et mon travail, ma santé et moi, poursuivre ma vie en emploi, m'approprier les services en ligne et préparer ma vie de retraité) pour mieux orienter les bénéficiaires en fonction de leurs besoins. Un nouveau processus de labellisation simplifié est également défini, avec, quatre fois par an, l'organisation de comités de labellisation réunissant les services action sanitaire et sociale du réseau.

Les jeunes s'engagent !

Cent-cinq projets sont remontés à la CCMSA à la suite de l'appel à projets « Les jeunes s'engagent ! ». Cette initiative permet de récompenser les jeunes en maison familiale rurale qui s'engagent dans des projets d'intérêt local ou social en leur octroyant une bourse. Chaque année, une enveloppe de 40 000 euros leur est dédiée.

La santé et sécurité au travail

Mise en œuvre de la réforme pour renforcer la prévention de la santé au travail

La MSA est pleinement impliquée dans la mise en œuvre de la réforme en cours, qui vise quatre objectifs principaux : renforcer la prévention au sein des entreprises et décloisonner santé publique et santé au travail, définir une offre de service socle, mieux accompagner certains publics, notamment vulnérables, et réorganiser la gouvernance.

La CCMSA travaille notamment sur les amendements législatifs et les décrets propres au régime agricole afin de maintenir l'organisation et le fonctionnement actuels des 35 services de santé-sécurité au travail, adapter les nouveaux dispositifs mis en place par la loi (notamment concernant la certification et l'existence d'un référentiel spécifique à l'agriculture, voir ci-dessous) et renforcer le rôle de l'institution dans la nouvelle gouvernance de la prévention et de la santé au travail en intégrant le comité national et régional de prévention et de santé au travail.

Certification des services de santé et sécurité au travail

Obligation réglementaire, la certification Afnor 2218 des services de santé-sécurité au travail (SST) de la MSA vise à garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des prestations proposées aux entre-

prises agricoles cotisantes, à leurs salariés et aux non-salariés adhérents volontaires. Essentielle pour l'institution, ces enjeux mobilisent les équipes à court, moyen et long terme pour s'assurer de la pérennité des 35 services et répondre à la demande des partenaires sociaux et des tutelles. Conséquemment, elle contribuera à l'obtention de l'agrément donné pour cinq ans par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Agir face au manque de médecins du travail

Le déficit de médecins du travail et de médecins-conseil sur tout le territoire, et les difficultés de recrutement, empêchent la MSA de mener à bien certaines missions. Pour y faire face, elle met en place plusieurs actions.

- En 2021, elle lance une expérimentation en santé au travail, menée dans le cadre de la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) concernant la délégation de certaines activités aux infirmiers de santé au travail. Grâce à ses bons résultats, celle-ci est généralisée dans le cadre de la LFSS pour 2024 et permet ainsi aux services de santé-sécurité au travail de démultiplier leurs actions.

- En novembre 2023, et jusqu'en mai 2024, une expérimentation est lancée en télésanté avec la fédération nationale du Crédit agricole afin d'améliorer le service rendu aux adhérents. Il s'agit également de déléguer aux infirmiers de santé au travail la réalisation de certaines visites médicales en téléconsultation.

- Parallèlement, la CCMSA construit une campagne de recrutement et de fidélisation des médecins du travail et médecins conseil.

Les praticiens salariés du réseau MSA sont interrogés afin d'identifier leurs ressentis et définir les actions à mettre en place. Une campagne de communication mettra en avant plusieurs ambassadeurs afin de faire connaître leur métier.

Prévention des risques : l'offre de formations

Les services de santé-sécurité au travail (SST) de la MSA proposent des formations de prévention auprès des professionnels agricoles : exploitants, employeurs, salariés, saisonniers mais aussi élèves en lycées agricoles. Prises en charge, elles sont construites sur mesure et organisées près du lieu d'habitation des participants. Une campagne de communication a été menée en octobre afin de mieux faire connaître cette offre qui répond aux besoins locaux et permet des partages d'expériences. Délivrées par les experts SST de la MSA (conseillers en prévention, médecins du travail, infirmiers...) parfois assistés d'un professionnel externe, elles concernent toutes les filières et des thématiques variées telles que la prévention des risques psychosociaux, la conduite en sécurité du chariot élévateur, la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, l'utilisation des produits chimiques, d'une tronçonneuse, la manipulation et la contention des bovins...

L'information



monprojetdagri.fr

« Mon projet d'agri »

De nombreux dispositifs existent pour soutenir et accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'installation, de transition ou dans la transmission de leurs exploitations. Afin d'y voir plus clair et de se préparer dans les meilleures conditions, la MSA lance en octobre « Mon projet d'agri », un espace en ligne dédié regroupant toutes les informations, les acteurs concernés et contacts liés à chaque étape du parcours.

De nouvelles veilles documentaires

Pour accompagner au quotidien les salariés MSA dans leurs missions, 45 veilles documentaires sont diffusées auprès de 6 000 abonnés. Quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles voire temporaires, elles rassemblent de nombreux articles de presse, textes réglementaires et autres actualités liées à la protection sociale, le droit, la santé, l'agriculture...

En 2023, le portail, accessible aux 15 000 collaborateurs, s'enrichit de quatre nouvelles veilles sur les thématiques de la lutte contre la fraude et la maîtrise des risques, la santé-sécurité au travail, le management et les pesticides.



Cinq nouvelles fiches mots-clés

En 2023, la collection de fiches mots-clés destinée à apporter aux délégués et aux salariés des éléments de langage homogènes aux prises de parole institutionnelles s'étoffe de nouvelles entrées : « accès aux soins », « responsabilité sociale de l'entreprise », « pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles », « Présence verte » et « projet scientifique ». Cela porte à vingt le nombre de fiches.

Refonte du magazine national Le Bimsa

Après une étude de lectorat, un travail de refonte de la maquette du *Bimsa* et du site lebimsa.fr est mené ; la nouvelle formule du magazine est lancée en février 2024 et le nouveau site en juin.

Vitrine de l'institution vis-à-vis du public externe et outil de partage d'initiatives, il permet aux élus locaux, aux délégués MSA et au personnel du réseau de connaître les réalisations, expérimentations ou projets conduits sur les territoires, qui viennent traduire concrètement la politique de la MSA.

Bientôt un nouveau msa.fr

Dans un premier temps, des travaux sur l'espace privé des adhérents, notamment pour les professionnels agricoles, sont menés afin de faciliter l'accès à leur dossier et la transmission de documents à la MSA. Par ailleurs, une refonte de la partie publique des sites msa.fr est initiée. Elle aboutira fin 2024 à une nouvelle version repensée (nouvelle arborescence, rédaction simplifiée...) pour un meilleur accès à l'information et à la réglementation.

Les entreprises



Simplification : l'unification des déclarations fiscale et sociale

Jusqu'en 2022, les cotisants indépendants agricoles devaient effectuer une double déclaration, à savoir : une déclaration pour le calcul de leur impôt et une déclaration de revenus professionnels (DRP) servant de base de calcul de l'ensemble des cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires. En 2023, la DRP est supprimée et remplacée par la déclaration sociale et fiscale unique (UDFS) qui conduit les travailleurs indépendants agricoles à déclarer de manière simultanée, dématérialisée et immé-

diante leurs revenus aux administrations fiscales et aux caisses de MSA. La mobilisation très forte des MSA et des partenaires (DGfip, centres comptables) permet d'obtenir des taux d'intégration des UDFS à hauteur de 95 %, tout en mettant en exergue la nécessité d'un accompagnement renforcé des formalités déclaratives des exploitants et des tiers de confiance.

Le recouvrement, un élément majeur d'accompagnement

En 2023, le régime agricole atteint les objectifs fixés par les pouvoirs publics en termes de taux de reste à recouvrer des cotisations de l'année 2022, tant pour celles des employeurs (reste à recouvrer de 1,14 % pour une cible à 2,20 %) que celles des exploitants (reste à recouvrer de 5,73 % pour une cible à 6 %). Ces résultats très positifs marquent l'investissement sans faille de l'ensemble de l'institution. Les caisses savent allier performance du recouvrement et accompagnement des cotisants au travers des différentes mesures d'aide mises en place en faveur de ces derniers, notamment en gérant avec efficacité les dispositifs complexes de

prise en charge des cotisations. De son côté, la CCMSA diversifie les modes de dialogue avec le réseau afin de consolider les échanges et l'animation de la politique institutionnelle du recouvrement : journées régionales du recouvrement, mise en place de comités réseau recouvrement contentieux réguliers, accompagnement des caisses en difficulté, partage de pratiques, suivi des créances et des débiteurs.

Le Tesa nouveau est arrivé

Le titre emploi service agricole (Tesa) simplifié est un service en ligne qui permet de réaliser onze formalités en une seule déclaration. Six formalités au moment de l'embauche du salarié : la déclaration préalable à l'embauche, le contrat de travail, l'immatriculation, le signalement au service de santé-sécurité au travail, l'inscription sur le registre unique du personnel et la demande d'exonérations de cotisations patronales pour travailleur occasionnel. Cinq formalités à l'issue de la relation de travail : le bulletin de paie, les attestations lors de la fin de contrat (certificat de fin de travail et attestation France travail, ex-Pôle emploi), la déclaration des données nécessaires au calcul des cotisations sociales et au prélèvement fiscal à la source. En 2019, faute de conformité avec la déclaration sociale nominative (DSN), l'extinction du Tesa est programmée. Grâce à la mobilisation de la profession agricole, il renaît en mars 2022. Puis la MSA réalise les transformations nécessaires pour pérenniser l'outil. Le service est activé le 1^{er} janvier 2024.

Les statistiques

De nouvelles pistes explorées sur le travail dissimulé grâce aux dernières avancées scientifiques et technologiques.



Bilans des travaux de data science et d'intelligence artificielle (IA)

Dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des actions de contrôles externes et notamment les résultats du contrôle comptable d'assiette des entreprises employeuses de salariés agricoles, la démarche de ciblage par data mining est généralisée à l'ensemble des caisses de MSA en 2021. Reconnue en 2022, elle est étendue au champ des prestations familiales des adhérents à la MSA. Cela permet d'identifier non seulement les indus (trop versés aux adhérents) mais aussi les rappels au bénéfice

des assurés et, ainsi, de s'assurer du paiement à bon droit des prestations familiales.

Fin 2023, un bilan est produit afin de mesurer l'efficacité du ciblage sur la fréquence de redressement et sur leurs montants par comparaison avec les résultats obtenus dans le cadre des contrôles hors data mining. Ces derniers attestent de l'efficacité de la méthode dans la mesure où la fréquence de redressement constatée est 1,6 fois supérieure à celle des contrôles dits « traditionnels » et le montant de redressement supérieur de 50 %.

L'IA pour estimer le manque à gagner et la fraude

La MSA poursuit ses travaux d'évaluation du manque à gagner en termes de cotisations sociales résultant des comportements de fraude et d'évasion sociale au régime agricole. De nouvelles pistes de travail sont, en outre, explorées sur la lutte contre le travail dissimulé grâce à la mobilisation des dernières avancées scientifiques et technologiques (IA).

La MSA fait le choix d'exploiter les résultats des contrôles menés par les contrôleurs sur les entreprises jugées à risque plutôt que de recourir à des contrôles aléatoires. L'utilisation de ces données implique de mobiliser des méthodes scientifiques complexes pour corriger les biais inhérents aux contrôles ciblés (biais de ciblage et de détection lors des contrôles).

Permettre à la MSA d'être identifiée comme productrice de données géolocalisées en opendata sur la protection sociale agricole.

La MSA travaille également sur l'utilisation d'une méthode d'estimation, développée par l'Insee pour la TVA, et l'applique sur le champ du contrôle comptable d'assiette afin d'évaluer le manque à gagner résultant de l'évasion sociale. Ces travaux font l'objet d'une présentation au Haut conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) en décembre 2023.

La MSA consolide par ailleurs ses projets en science de la donnée menés dans l'environnement Big data sur l'amélioration de la connaissance des comportements des employeurs de main-d'œuvre en matière de déclaration et de fraude ; l'amélioration de la connaissance des comportements des bénéficiaires des prestations familiales en matière de déclaration et de situation d'indus ou de rappels ; la détection précoce des risques de désinsertion professionnelle ; le projet de mise en place d'un observatoire statistiques des mortalités et du suicide au régime agricole.

Afin de conduire ces travaux, la MSA renouvelle son partenariat de recherche avec trois enseignants-chercheurs du laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans (LEO) et de l'Université Paris Dauphine.

Cette collaboration permet l'élaboration d'une nouvelle méthode de machine learning (IA) pour l'estimation du manque à gagner lié au travail dissimulé. Cette approche permet la distinction entre la dissimulation totale et la dissimulation partielle et une estimation plus fine et plus précise des comportements de fraude.

GéoMSA fait salons : GéoDataDays et le salon des maires

Les 13 et 14 septembre 2023, la MSA est présente à Reims au salon GéoDataDays qu'elle sponsorise. Lors de cet événement dédié à la géographie numérique, qui regroupe des acteurs de la data et de la cartographie, elle présente son outil cartographique GéoMSA. Objectif : le faire connaître et être identifiée comme productrice de données géolocalisées en opendata sur la protection sociale agricole. Ce salon est l'occasion de rencontrer des partenaires tels que AtlaSanté, l'Insee, l'ANCT. L'outil est également présenté lors du Salon des maires et des collectivités locales en novembre à Paris-Porte de Versailles.

En savoir plus : geomsa.msa.fr.

La cartographie des pathologies du régime agricole

En 2023, la direction des statistiques et des études publie une cartographie actualisée des pathologies des adhérents agricoles. Présentant l'état de santé des populations salariées et non-salariées agricoles, elle met en évidence les pathologies chroniques les plus fréquentes et les principaux événements de santé de la population du régime. Elle éta-

126

FICHES DES PATHOLOGIES DU RÉGIME AGRICOLE

blit une comparaison avec la situation dans la population générale afin d'identifier d'éventuels sur-risques ou sous-risques de maladie pour les patients MSA. La présentation des résultats est assortie de la production d'une fiche pour chaque pathologie (126 fiches) décrivant dans le détail le profil des patients, les autres maladies dont ils sont atteints, leur répartition géographique et le coût de prise en charge de la maladie.

Les accidents du travail chez les agricultrices

En 2023, un panorama des principaux indicateurs de sinistralité en termes d'accidents du travail (AT) pour les femmes non-salariées agricoles est réalisé et présenté aux instances de la CCMSA et du conseil supérieur des prestations sociales agricoles (CSPSA). Cet état des lieux porte notamment sur les risques associés à l'équipement de travail agricole.

La MSA au Conseil d'évaluation des fraudes

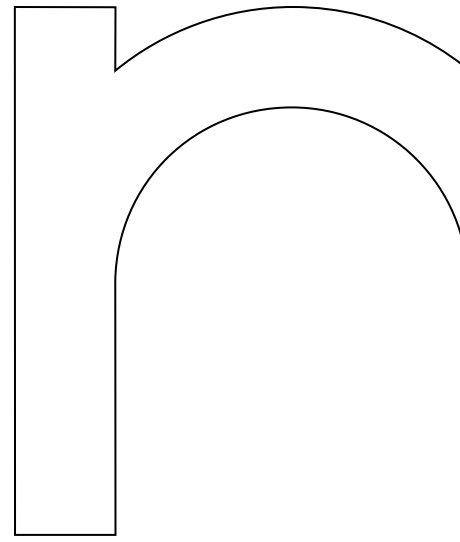
La fraude sociale et fiscale constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics et plus largement des citoyens. Annoncé au printemps 2023, le premier Conseil de l'évaluation des fraudes fiscales et sociales se tient le 10 octobre 2023 et est présidé par le ministre délégué aux Comptes publics, Thomas Cazenave. Le gouvernement y rappelle les ambitions de ce conseil, identiques sur la fraude sociale et sur la fraude fiscale : mieux connaître les phénomènes de fraude en cartographiant les différentes approches, identifiant les phénomènes nouveaux et réalisant des comparaisons internationales ; fournir des estimations fiables, éviter les faux chiffres (donner quelques métriques...) ; définir des priorités en termes de travaux d'estimations ; débattre et porter sur la place publique les estimations.

Dans ce conseil, la MSA est représentée par la direction des statistiques. Elle est amenée à y participer activement, notamment en présentant les travaux de recherche et en valorisant non seulement les données de la MSA mais aussi son engagement précurseur.

Enrichir la connaissance par la fourniture d'analyse et de données mensuelles

En 2023, une nouvelle publication est diffusée par le département maladie de la Direction des statistiques et des études : il s'agit du tableau de bord annuel relatif aux caractéristiques de la patientèle du régime agricole et à son recours aux soins de ville.

La stratégie institutionnelle



de service, avec en particulier l'émergence de l'intelligence artificielle ; la digitalisation de la sécurité sociale et les réformes à venir sur la protection sociale ; les tendances de la société qui structurent les besoins de nos adhérents (santé et vieillissement, composition des familles, désertification sur les territoires ruraux, nouveau rapport au travail, crise du lien social) ; les évolutions liées au dérèglement climatique et les enjeux associés à la transition écologique ; les nouvelles aspirations sociétales, notamment l'enjeu de conciliation de la vie professionnelle/vie privée, la possibilité de choisir de vieillir chez soi sous réserve d'avoir un logement adapté et des services associés, etc.

Fort de ces enjeux, le comité des directeurs du réseau identifie les défis à relever. Différents groupes de travail approfondissent les impacts de ces enjeux pour les caisses de MSA (immobilier, affiliation, activités de production, offre MSA, ressources humaines...). Des propositions d'orientations stratégiques sont présentées début 2024 puis affinées, avec le concours des partenaires internes, parmi lesquels figurent les délégués et les salariés, via des ateliers et un questionnaire dédié, et externes.

acteurs (élus, administratifs, CCMSA et réseau). Après réalisation d'un état des lieux, la seconde étape consiste à mener une réflexion sur les facteurs susceptibles d'être structurants dans l'avenir, pour identifier les perspectives majeures pour la période 2026-2030. À l'appui de séquences collaboratives, des éléments clés sont identifiés : les transformations en cours et à venir de l'agriculture, démographiques, économiques, sociologiques ; les évolutions technologiques, tant pour l'agriculture que pour les activités industrielles ou

► Co-construction du projet stratégique MSA 2030

L'année est marquée par la construction du projet stratégique MSA 2030 qui sera soumis au vote de l'assemblée générale de la CCMSA en juin 2024. Son objet est de formuler l'ambition stratégique de la MSA pour la période 2026-2030. Document de référence dans la perspective des élections MSA en 2025 et de la négociation de la prochaine convention d'objectifs et de gestion, il mobilise de nombreux

L'international

Faire des politiques sociales une priorité des élections européennes 2024

Élections européennes : l'enjeu des politiques de santé

Face aux nouveaux défis auxquels sont confrontés les systèmes de santé, la feuille de route européenne doit être actualisée pour maintenir la qualité et l'accessibilité des soins de santé dont bénéficient actuellement les citoyens européens. En juin, à travers un mémorandum, les membres de l'association internationale de la mutualité (AIM), dont la MSA, appellent les candidats aux élections européennes de 2024 à faire des politiques sociales une priorité. Une démarche pour garantir aux générations futures des systèmes de sécurité sociale et de soins de santé adaptés, résilients et durables, accessibles et abordables pour tous.

Dans l'optique du prochain mandat de la Commission européenne, la plateforme européenne d'assurance sociale (Esip), dont la CCMISA est membre, porte également ses idées dans un mémorandum

publié en juillet. En premier lieu : la promotion d'« une protection sociale meilleure et plus efficace » reconnue comme une ressource, non comme un coût.

Une délégation française à la Commission européenne

Le 29 novembre 2023, le président de la MSA Pascal Cormery, accompagné d'une délégation des membres de la représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif)*, se rend au siège de la Commission européenne (CE) afin de s'entretenir avec Antoine Kasel, chef de cabinet du commissaire à l'Emploi et aux Droits sociaux. La délégation expose ses priorités, notamment la mobilité et l'investissement social, et échange sur celles de la CE pour la prochaine mandature. L'occasion pour Pascal Cormery de rappeler les difficultés rencontrées par la MSA concernant le contrôle et l'accès aux droits des travailleurs détachés. Il insiste sur le fait qu'il serait préférable d'affilier ces travailleurs dans le pays dans lequel ils travaillent et non dans leur pays d'origine.

* Cnam, Cnaf, Cnav, Urssaf Caisse nationale, Unedic, EN3S, CRNPAC, Ucaans.

Les défis de la protection sociale agricole

« *Demain, nous serons confrontés à de multiples défis : climatique, économique, agroécologique, démographique, sociétal, liés à l'alimentation et à l'innovation.* » C'est avec ces paroles que le président de la MSA Pascal Cormery débute son intervention lors de la conférence de l'European network of Agricultural social protection systems (Enasp)* du 25 septembre 2023. Il évoque la stratégie MSA pour lutter contre les risques émergents – environnementaux, zoonotiques, biologiques – prévenir les risques professionnels et le mal être, ou encore pour adresser le problème de la relève des agriculteurs et renforcer la souveraineté alimentaire. Les organismes agricoles, souvent en difficultés économiques, se félicitent par ailleurs que le membre finlandais Mela soit conforté dans ses missions par son nouveau gouvernement et qu'il ait obtenu l'assurance du maintien des aides aux exploitants malgré une évolution démographique défavorable.

* L'Enasp est composé des caisses de protection sociale agricoles Krus (Pologne), Mela (Finlande), MSA (France), SVLFG (Allemagne) et SVS (Autriche).

Les chiffres-clés de 2023

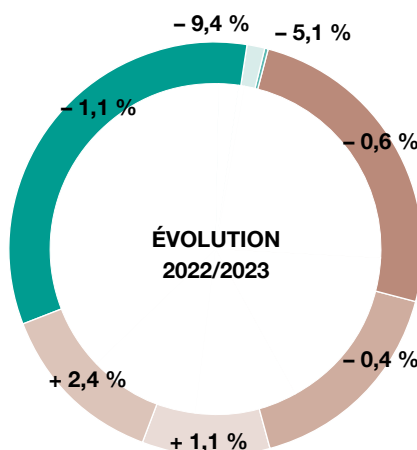
+ de 5,1 millions

D'ADHÉRENTS AU RÉGIME AGRICOLE
AU 1^{ER} JANVIER 2023 (- 2,1 % EN UN AN)

LES ACTIFS AGRICOLES

LA POPULATION AGRICOLE ACTIVE

Près de **1,3 million d'actifs** au régime agricole au 1^{er} janvier 2023 (- 0,2 % en un an), dont **442 105 non-salariés** agricoles (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux), en baisse de 1,5 %, et **821 374 salariés** (+0,5 %).



SALARIÉS* : 821 374 (65,0%)

- Exploitation culture-élevage **318 074 (25,2 %)**
- Organismes de services **207 192 (16,4 %)**
- Secteur coopération **126 491 (10,0 %)**
- Autres activités **169 617 (13,4 %)**

NON-SALARIÉS : 442 105 (35,0%)

- Chefs d'exploitation ou d'entreprise **421 270 (33,4 %)**
- Collaborateurs d'exploitation **18 175 (1,4 %)**
- Aides familiaux **2 660 (0,2 %)**

* Nombre de salariés en situation d'emploi au 1^{er} janvier 2023

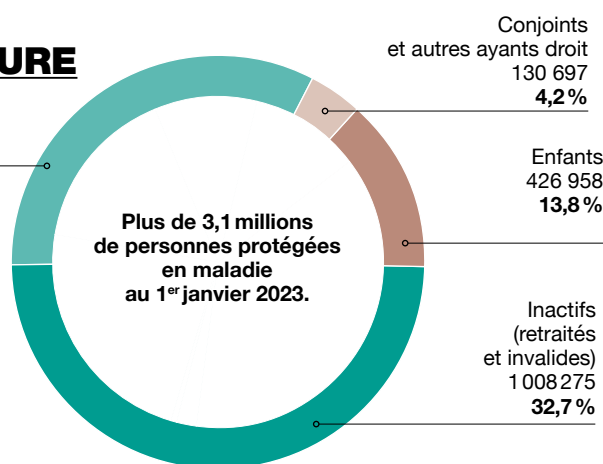
LES PRESTATIONS SOCIALES

32,5 Md€

C'est le montant des prestations sociales versées en 2023, en **hausse de 1 % en un an**. Celles liées à la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, les indemnités journalières et le congé de paternité augmentent de 1,5 % (13,5 milliards d'euros). Les dépenses de retraite complémentaire obligatoire sont en légère hausse (+ 1,9 %).

LA COUVERTURE MALADIE

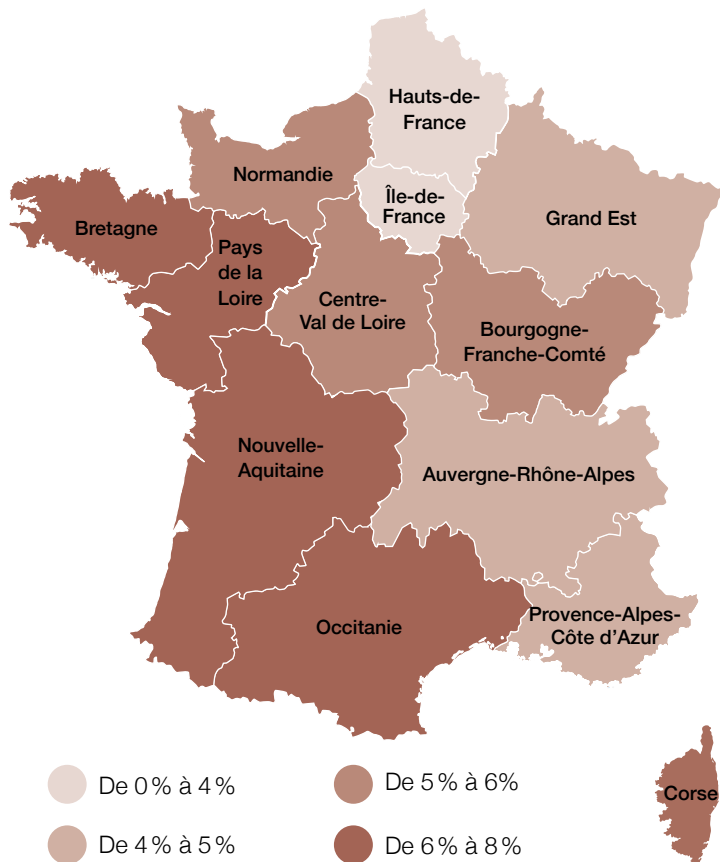
Actifs en emploi ou non **1 519 077 49,3 %**



Ayants droit : 557 655 (18,0 %) Ouvrants droit : 2 527 352 (82,0 %)

LA RÉPARTITION TERRITORIALE

4,6% de la population française protégée en maladie au 1^{er} janvier 2023.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,3 millions de personnes couvertes en 2023.

Près de 1,8 million de salariés, d'apprentis et d'élèves des établissements d'enseignement agricole couverts (+ 4,1 % sur un an) ; plus de 500 000 non-salariés.

54 288 accidents et maladies professionnelles déclarés pour les salariés (+ 0,2 %) et 16 548 pour les non-salariés (- 2,8 %), en 2023.

LES AVANTAGES DE LA RETRAITE

3,4 millions

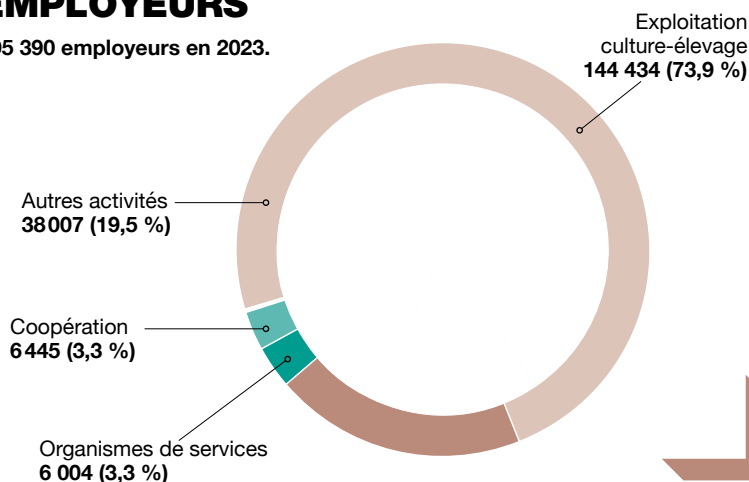
d'avantages de retraite, droits propres et réversion, sont versés au régime agricole fin 2023, en métropole, à 2,9 millions de personnes (- 2,3 % par rapport à 2022). Parmi ces retraités, près de 430 000 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Près de 625 231 bénéficiaires non-salariés de la retraite complémentaire obligatoire (- 1,6 % en un an).

L'ACTIVITÉ SALARIÉE

+ de 1,4 milliard d'heures de travail réalisées dans les entreprises agricoles en 2023.

LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

195 390 employeurs en 2023.



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Près de 3,1 millions de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1^{er} janvier 2023, soit 1,9 million au régime des salariés agricoles, en baisse de 1,6 %, et 1,3 million à celui des non-salariés, en recul de 3,5 %.



La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 32,5 milliards d'euros de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

La MSA

opératrice sociale

du monde agricole

Un point d'accès unique qui permet de mieux connaître les adhérents pour une prise en charge personnalisée et une approche plus attentionnée en cas de difficultés.

Un seul point d'accès

La MSA verse toutes les prestations auxquelles ses adhérents peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles, et assure le recouvrement des cotisations et contributions sociales, ainsi que de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes. En complément de sa mission de service public, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation qui simplifie les démarches des adhérents.

La représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents, qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la res-

ponsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 13 760 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les représenter durant cinq ans. Des élections sont organisées depuis 1949. Le dernier scrutin a eu lieu en janvier 2020. Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.

Connaissance des territoires

Le groupe MSA, ce sont aussi quelque 15 500 salariés, répartis entre la caisse centrale, une entreprise informatique et les 35 caisses, ainsi que 9 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaires et sociaux : salariés et délégués bénévoles constituent ainsi une force de frappe de près de 40 000 personnes, sur tout le ter-

ritoire, protectrice des intérêts de la population rurale et toujours à ses côtés pour l'aider à surmonter les aléas de la vie.

L'offre de services

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social : des services à la personne (téléassistance, aide à domicile, portage de repas, garde d'enfants, résidences retraite...) à ceux proposés aux entreprises, en passant par la formation professionnelle, l'ingénierie sociale, l'insertion par l'activité économique... Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opératrice sociale de référence du monde agricole.



Réf. : 10983-2024

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore